



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales : Rapport du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Pakistan qui va présenter le projet de résolution A/39/L.11.

2. M. YAQUB-KHAN (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Aujourd'hui, l'Assemblée générale examine la question de l'Afghanistan. Ce conflit, vieux de cinq ans, a été provoqué par l'intervention militaire soviétique dans ce pays islamique et non aligné, intervention qui a ravagé le pays et qui constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales. En fait, nous avons pu constater pendant cette dernière année une escalade de la violence dans la campagne visant à assujettir le courageux peuple afghan qui lutte pour recouvrer sa liberté et son honneur. Cependant, l'esprit du peuple afghan n'a pas été vaincu, son courage reste entier et sa résistance, sans faille face à des forces écrasantes.

3. L'initiative du Secrétaire général en vue d'un règlement politique juste de la question de l'Afghanistan permet toujours d'espérer que, grâce à une diplomatie patiente et au respect des principes reconnus, la tragédie de l'Afghanistan prendra fin et que son peuple pourra recouvrer la liberté et décider de son propre destin.

4. Les conséquences de cinq années d'intervention militaire étrangère en Afghanistan ont été dures, tant pour l'ensemble du monde que pour notre région troublée. Les conséquences immédiates sont visibles dans l'accroissement de la méfiance et des tensions entre les superpuissances, qui a nui au processus de la détente, gelé les relations Est-Ouest et provoqué une escalade de la course aux armements. Le prix que le monde paie pour cette aventure militaire est incalculable. Dans une période d'interdépendance croissante dans le monde, la notion d'un avantage permanent pour l'une ou l'autre superpuissance, par des moyens militaires, est dépassée. Cette intervention est illusoire et produit des effets adverses, car les avantages apparents ne compensent généralement pas l'érosion de la crédibilité et la perte de prestige et d'influence, ou bien sont neutralisés grâce aux efforts de l'autre superpuissance pour rétablir un équilibre qu'elle perçoit comme ayant été rompu.

5. Une incidence à long terme, mais moins tangible, de cette intervention militaire est son effet sur les nations petites ou moyennes. Leur foi en un ordre mondial fondé sur les principes de la Charte des

Nations Unies, qui leur garantit le maintien de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, a été ébranlée par le recours au principe cynique selon lequel "la force fait le droit".

6. La perte de la liberté d'un petit pays non aligné à la suite d'une intervention et d'une occupation militaires qui durent déjà cinq ans et sont le fait d'un voisin puissant constitue non seulement une violation de la Charte mais également un précédent dangereux qui pourrait se répéter ailleurs dans le monde. De tels actes d'aventurisme ont tendance à donner lieu à de sinistres machinations et à déclencher une chaîne d'événements fatidiques. A moins qu'on ne s'y oppose fermement pour renverser cette tendance, ils pourraient porter atteinte à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, provoquer une profonde insécurité parmi les nations plus petites et les obliger à rechercher la protection d'Etats puissants, ce qui porterait l'affrontement à l'échelle mondiale, accroîtrait la polarisation et mettrait en danger la sécurité de toutes les nations, grandes ou petites.

7. L'intervention militaire étrangère en Afghanistan a fortement augmenté le danger de voir toute notre région transformée en un théâtre de conflits et de rivalités internationales. Etant donné l'importance stratégique de la région, le fait qu'elle soit entraînée dans un conflit de ce genre serait un événement désastreux. Pour le maintien de la paix et de la stabilité mondiales, le strict respect de l'indépendance et du statut de non-aligné des pays de cette zone névralgique est donc indispensable.

8. Consciente de ces graves conséquences, la communauté internationale s'est élevée d'une voix ferme et claire contre l'intervention étrangère en Afghanistan et s'est déclarée solidaire de la lutte du peuple afghan qui défend l'indépendance de son pays. Année après année, l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés et l'Assemblée générale ont adopté des résolutions demandant instamment le retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan et un règlement qui permette au peuple afghan de choisir sa propre forme de gouvernement et son propre système socio-économique, à l'abri de toute ingérence étrangère et de toute coercition.

9. Dans la recherche par la communauté internationale d'une juste solution politique du problème de l'Afghanistan, l'initiative du Secrétaire général est notre meilleur espoir. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage sincère au Secrétaire général et à son représentant personnel, M. Diego Cordovez, pour leurs efforts patients et inlassables visant à privilégier un processus de négociations et engager les parties intéressées dans des discussions sérieuses en vue d'un accord compatible avec les principes et les buts de la Charte des Nations Unies. Le dévouement constant dont ils ont fait preuve en poursuivant cet objectif

est particulièrement louable, compte tenu de la complexité des problèmes en cause.

10. Depuis plus de deux ans maintenant, comme l'indiquent ses rapports aux trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, conjointement avec son représentant personnel, a essayé de mettre au point un règlement global fondé sur quatre éléments interdépendants : le retrait des troupes étrangères, la non-ingérence et la non-intervention, des garanties internationales de non-ingérence et le retour des réfugiés dans leurs foyers.

11. Dans son dernier rapport [A/39/513], le Secrétaire général fait état de progrès dans une série d'accords visant à obtenir un règlement et, dans ce cadre, il a évoqué divers instruments qui doivent encore être formulés. Il se réfère aussi à la décision, prise à la troisième série d'entretiens à Genève, de reprendre des discussions indirectes sur l'Afghanistan, en février prochain.

12. Dans le même esprit positif et constructif que celui dont il a fait preuve à la troisième série d'entretiens, le Pakistan attend avec intérêt la nouvelle phase de discussions sur l'Afghanistan. Le Secrétaire général et son représentant personnel peuvent à coup sûr compter une fois de plus sur l'entière coopération du Pakistan pour progresser vers un règlement juste et pacifique du problème de l'Afghanistan.

13. Il est tout aussi nécessaire pour toutes les parties intéressées de reconnaître que la paix et la stabilité dans la région, ainsi que le prestige de l'Organisation des Nations Unies, dépendent d'une conclusion rapide et heureuse des négociations. Pour que ce processus apporte justice et équité, le règlement global doit intégrer ses quatre composantes. Il faut notamment inclure un calendrier pour le retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan, ce qui constitue une question clef sans laquelle aucun règlement d'ensemble ne serait crédible, réalisable ou applicable. Il est également nécessaire que la prochaine phase des entretiens, prévus pour février, soit efficace et contribue de façon décisive à l'élaboration finale du règlement d'ensemble.

14. Pour le Pakistan, le règlement politique équitable du problème de l'Afghanistan est une nécessité absolue. Nous l'avons montré en acceptant la formule de pourparlers indirects proposés en avril dernier, et cette attitude se reflète dans l'approche positive que nous avons adoptée au cours des discussions de Genève en août dernier. Notre attitude positive et la modération dont nous avons fait preuve face aux récentes et graves violations de nos frontières à partir de l'Afghanistan témoignent du sérieux de nos intentions.

15. Le Pakistan souhaite vivement que l'on progresse vers un règlement global et il est prêt à coopérer avec le Secrétaire général pour lever toutes difficultés concernant ses propres obligations ou ses propres engagements au titre d'un règlement global. Cependant, je dois ajouter qu'il ne faut pas s'attendre que le Pakistan ni même l'Organisation des Nations Unies, donnent leur accord à un règlement qui laisserait en suspens le problème essentiel aux yeux de la communauté internationale, c'est-à-dire la présence de troupes étrangères en Afghanistan.

16. L'intervention militaire étrangère à l'origine de la situation créée à l'intérieur de l'Afghanistan doit être reconnue comme telle pour permettre un règlement politique raisonnable. Vouloir blâmer le Pakistan, en l'accusant sans fondement de s'ingérer dans les affaires d'autrui ne servirait qu'à rendre plus difficile la recherche d'une solution politique et le retour à la paix et à une situation normale dans ce pays.

17. Le caractère essentiellement autochtone et national de la résistance afghane est évident, du seul fait que celle-ci se manifeste à travers tout le pays. L'année dernière, les opérations militaires ont été particulièrement intenses dans des régions comme la vallée du Panshir, au nord de Kaboul, loin de la frontière du Pakistan et dans d'autres régions, bien loin à l'intérieur de l'Afghanistan. Il semblerait que l'on ait augmenté les effectifs des troupes soviétiques déployées au cours de ces opérations en raison de l'impuissance des autorités de Kaboul à conserver sa cohésion à l'armée afghane. En dehors de l'Afghanistan, la résistance bénéficie de l'appui unanime de tous les expatriés afghans qui, d'une seule voix, s'élèvent contre l'occupation militaire étrangère de leur pays.

18. La destruction massive provoquée par le conflit à l'intérieur de l'Afghanistan et admise par les autorités de Kaboul indique l'étendue et l'intensité de la résistance ainsi que la force du sentiment national contre l'intervention étrangère et contre le régime imposé par cette dernière au peuple afghan.

19. L'immense exode de réfugiés afghans, obligés de chercher un abri dans les pays voisins — au Pakistan et en Iran —, apporte une preuve de plus de l'intensité de cette lutte. Les gens ne quittent pas leurs foyers sans une raison majeure, de même qu'ils ne sacrifient pas leur vie pour une cause qui n'en vaut pas la peine. De toute évidence, l'indépendance de l'Afghanistan, son honneur, son orgueil national, son patrimoine culturel et ses valeurs spirituelles sont en jeu et le peuple afghan lutte pour les défendre, conformément à sa tradition ancestrale de nation fière et libre.

20. Depuis près de cinq ans, plus de 100 000 soldats soviétiques participent à une tentative d'assujettissement de la population afghane. Quelle que soit la façon dont nous interprétons les dispositions de la Charte des Nations Unies, l'intervention de troupes étrangères pour décider du résultat d'une lutte intestine de manière tendancieuse est inadmissible.

21. Les souffrances humaines et les difficultés provoquées par la crise de l'Afghanistan sont immenses. La destruction de villages, les déplacements de population et les opérations militaires incessantes auraient provoqué une famine généralisée. Un Afghan sur quatre est aujourd'hui réfugié. Au Pakistan seulement, ils sont plus de trois millions, ce qui représente la plus grande concentration de réfugiés dans le monde. Ce nombre sans précédent serait un fardeau très lourd, même pour le pays le plus riche du monde. Pour le Pakistan, pour son économie en développement et ses ressources limitées, c'est un fardeau colossal.

22. Nous sommes reconnaissants aux pays amis et aux organisations internationales, notamment le HCR, qui ont contribué pour près de la moitié aux dépenses nécessaires à l'entretien des réfugiés afghans. Cependant les ressources combinées dont on dispose à cette fin suffisent à peine à assurer la survie de cette masse humaine déplacée. Seul un règlement qui permette à

ces malheureux, dont la plupart sont des femmes, des enfants et des vieillards, de rentrer chez eux, pourra alléger leurs souffrances.

23. Toutefois ce n'est pas la seule raison pour laquelle le Pakistan a sincèrement recherché un règlement politique du problème de l'Afghanistan. Nous nous préoccupons également de notre propre sécurité et de celle de la région.

24. Depuis un certain temps déjà, des violations répétées de l'espace aérien et du territoire pakistanais sont perpétrées par la partie afghane. Au cours des derniers mois, l'intensité et la fréquence des attaques injustifiées se sont sérieusement accrues. Les bombardements afghans ont déjà provoqué de lourdes pertes en vies humaines et en biens matériels. En fait, près d'une centaine de vies innocentes ont été perdues au cours des trois derniers mois.

25. Le Gouvernement pakistanais a tenu le Secrétaire général au courant de cette très grave évolution et, par son intermédiaire, a alerté la communauté internationale sur les conséquences sérieuses de ces actes d'agression. Le Pakistan a fait preuve de modération devant ces provocations et s'est abstenu de recourir à des mesures de représailles. Nous espérons que la solidarité dont plusieurs Etats Membres amis nous ont assuré, et que nous apprécions vivement, ainsi que la préoccupation évidente manifestée à l'échelle internationale au sujet de ces incidents permettront de mettre fin immédiatement à cette situation intolérable. Toutefois, si les violations flagrantes de notre territoire et de notre espace aérien devaient se poursuivre, il ne nous resterait pas d'autre solution que de défendre notre intégrité territoriale de toutes nos forces, à l'aide de toutes les ressources dont nous disposons et avec toute notre détermination.

26. Nous souhaitons la paix et la stabilité dans notre région. C'est pourquoi nous avons constamment recherché tous les moyens permettant de régler le problème de l'Afghanistan. Mais nous sommes également parfaitement conscients des réalités géopolitiques et de la nécessité d'avoir des relations de bon voisinage avec tous les pays de la région, y compris l'Union soviétique. Le Pakistan souhaite maintenir des relations cordiales et amicales avec l'Union soviétique et fera tout ce qui est en son pouvoir pour les développer et les renforcer. Mais il est bien entendu que de telles relations ne peuvent exister et s'épanouir que sur la base des principes du respect mutuel et de la coexistence pacifique.

27. Au cours des cinq dernières années, l'écrasante majorité de la communauté internationale s'est constamment opposée à l'intervention soviétique en Afghanistan. Ce n'est qu'en acceptant cet appel universel en faveur du repli que la paix pourra être rétablie en Afghanistan et que l'on pourra réparer les torts faits au peuple de ce pays.

28. L'appel en faveur du retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan figure une fois encore dans le projet de résolution A/39/L.11, intitulé "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales" que je vais maintenant, si vous le permettez, Monsieur le Président, présenter au nom des auteurs.

29. Le contenu de ce projet de résolution est le même que celui de la résolution 38/29, adoptée par l'Assem-

blée générale, le 23 novembre dernier. Le projet de résolution est constructif dans son approche et ne cherche ni à polémiquer ni à accuser ou blâmer qui que ce soit. Au contraire, il énonce des principes auxquels personne ne peut faire objection, en vue du règlement du problème afghan, à savoir : le retrait immédiat et total des troupes étrangères d'Afghanistan; la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan; le droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ni contrainte de l'extérieur, sous quelque forme que ce soit, et la création des conditions voulues pour permettre aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leurs foyers, en toute sécurité et dans la dignité.

30. Le projet de résolution traite des aspects politiques et humanitaires de la question afghane. Sur le plan politique, il réitère l'appel lancé par l'Assemblée en faveur du retrait immédiat des troupes étrangères et, conformément aux principes de la Charte, il réaffirme le droit du peuple afghan à décider librement de sa propre destinée.

31. En ce qui concerne l'aspect humanitaire de la question, le projet de résolution va au cœur même du problème en demandant la création des conditions voulues pour permettre aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leurs foyers en toute sécurité et dans la dignité. Il renouvelle l'appel de l'Assemblée générale à tous les Etats et à toutes les organisations nationales et internationales pour qu'ils continuent à fournir des secours humanitaires afin de soulager la détresse des réfugiés afghans.

32. A noter également l'appui, exprimé dans le projet de résolution, au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie, et tout particulièrement pour le processus de négociations qu'il a engagé dans la recherche d'une solution globale au problème. Le projet de résolution prend acte comme il se doit du rapport du Secrétaire général et l'encourage à poursuivre ses efforts afin que le processus diplomatique qu'il a engagé conduise aux objectifs poursuivis, c'est-à-dire au règlement global.

33. Les décisions de l'Assemblée générale représentent l'avis, extrêmement ferme, de la communauté internationale, qu'aucun pays, petit ou grand, ne peut se permettre d'ignorer. Il est donc impératif que l'Assemblée générale continue d'exercer une pression morale en faveur d'un règlement rapide du problème afghan en appuyant massivement le projet de résolution sur l'Afghanistan.

34. Un vote positif en faveur du retrait des troupes étrangères d'Afghanistan et de la défense du droit de son peuple à décider lui-même de son propre destin serait aussi un vote positif dans le sens d'une condamnation du recours à la force contre la souveraineté et l'indépendance de petits pays vulnérables. Ce serait en fait un vote positif en faveur du respect des principes de la Charte et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

35. Nous espérons que le projet de résolution A/39/L.11, tout comme les résolutions semblables qui l'ont précédé, recevra un appui écrasant de l'Assemblée

générale pour bien marquer sa détermination de chercher un règlement au problème afghan qui soit conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Le problème afghan doit être réglé rapidement et de façon pacifique afin que la tragédie qui touche le peuple afghan puisse prendre fin, que les craintes et les préoccupations ressenties dans toute notre région soient apaisées et que les menaces contre la paix et la sécurité internationales s'amointrissent.

36. M. ZARIF (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale se trouve une fois de plus entraînée dans la discussion d'une question qui, en premier lieu, n'aurait pas dû être inscrite à son ordre du jour. Comme nous l'avons dit dans le passé, conformément au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, il est rigoureusement interdit à l'Organisation des Nations Unies d'intervenir dans des affaires qui relèvent de la compétence d'un Etat Membre. C'est pourquoi le présent exercice constitue une violation flagrante de la Charte et une ingérence directe et ouverte dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan.

37. Tout au long des années où la prétendue question de l'Afghanistan a été examinée à l'Assemblée générale, les intentions de ceux qui sont à l'origine de cet exercice injustifié — à savoir l'impérialisme des Etats-Unis, les partisans de l'hégémonie chinoise, le Pakistan et d'autres milieux réactionnaires — sont apparues très clairement. S'efforçant de masquer leur animosité à l'égard de la révolution démocratique nationale qui a triomphé le 27 avril 1978 en Afghanistan, les ennemis de notre pays avancent des prétextes fallacieux. Ils ont, au cours des années, versé d'abondantes larmes de crocodile dans l'espoir de convaincre l'Assemblée qu'ils se soucient réellement de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et, que, forts de cet argument, ils estiment que la présence de "troupes étrangères" en Afghanistan fait obstacle à l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple afghan. Ils voudraient faire croire à l'Assemblée qu'ils cherchent vraiment à établir les conditions qui permettraient le retrait de ces troupes. Ils ont dit à l'Assemblée qu'ils croient à la solution politique des problèmes et qu'ils s'engagent dans des négociations sincères à cette fin. Ce n'est qu'à partir du 27 décembre 1979 qu'ils ont demandé à l'Assemblée d'examiner la situation en Afghanistan, en la priant de ne pas s'inquiéter de ce qui s'était passé avant ce jour-là, notamment pendant la période qui a commencé avec la victoire de la révolution d'avril 1978. Ce qu'ils veulent, c'est oublier et faire oublier aux autres toute la chronologie des événements qui ont précédé le 27 décembre 1979, alors qu'en fait, la situation actuelle en Afghanistan est le résultat de complots et de conspirations qui remontent au début même de la révolution d'avril.

38. L'histoire qu'ils ont imaginée sert de base à la répétition de la même campagne de propagande usée et fatigante qui a lieu chaque année à l'Assemblée. Ils évitent toute discussion sur le droit de chaque Etat à la légitime défense et sur son droit de prendre des mesures individuelles et collectives à cet effet. Pour rendre la situation encore plus confuse, ils falsifient et déforment sans retenue la réalité et les faits établis. Bien que les pauvres arguments qu'ils ont avancés jusqu'à présent soient trop connus pour qu'ils soit besoin de les rappeler, nous les mentionnerons,

cependant, pour montrer à quel point ils sont dénués de fondement.

39. Décrivant la guerre non déclarée menée par les impérialistes, par les partisans de l'hégémonie et par les réactionnaires contre l'Afghanistan sous les traits d'une résistance nationale spontanée, ils affirment qu'il n'y avait pas d'agression étrangère ni de menace d'agression contre l'Afghanistan pouvant justifier la nécessité d'une assistance militaire extérieure.

40. Je m'arrêterai quelques instants sur ce point afin de montrer que ce qu'ils affirment est exactement le contraire de la réalité : ce ne sont que calomnies, mensonges et inventions.

41. Les problèmes de l'Afghanistan n'ont pas commencé le 27 décembre 1979. Le peuple afghan, dirigé par le Parti démocratique populaire afghan et aidé par les héroïques forces armées du pays, a déclenché une révolution couronnée de succès le 27 avril 1978. Cette révolution était le résultat de l'évolution logique et légitime des conditions historiques objectives et subjectives de la société afghane et le résultat de l'interaction de facteurs politiques et socio-économiques pendant cette période de notre histoire. Elle se fondait sur les aspirations historiques et la lutte menée par le peuple afghan et ses forces politiques d'avant-garde pour apporter des transformations profondes et fondamentales à la société afghane. Elle s'inspirait des principes sacrés de la démocratie, du progrès social et de la justice. Elle s'est déclarée lorsque les conditions propices à la révolution ont été réunies et elle a été accueillie et appuyée avec enthousiasme par la majorité écrasante du peuple afghan. L'ordre révolutionnaire a été immédiatement reconnu par tous les pays du monde, y compris le Pakistan et les autres pays voisins.

42. Mais de leur côté, les forces de l'impérialisme, de l'hégémonisme et de la réaction, qui avaient perdu tout espoir d'entraîner davantage l'Afghanistan dans leur orbite militaire, politique et stratégique, ont redoublé d'efforts pour saboter haineusement le processus de la révolution par diverses formes d'ingérence dans les affaires intérieures de mon pays. Il est vrai qu'ils n'avaient manqué aucune occasion, dans le passé, d'ourdir des complots criminels contre l'Afghanistan.

43. Leon Poullada, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Afghanistan, Tahir Amin, professeur au Département des relations internationales de l'Université de Quaid-i-Azam, à Islamabad, au Pakistan, et de nombreuses autres sources bien informées ont écrit des articles détaillés rendant compte des actes de subversion commis par les Etats-Unis et le Pakistan avant même la révolution.

44. Comme le magazine américain *Counterspy* l'écrit dans son numéro de septembre-novembre 1983 :

"Après avoir envisagé de susciter des "rébellions tribales" au début des années 50 et créé, en fait, une force [rebelle] de 5 000 membres au début des années 70, les Etats-Unis, le Pakistan et leurs alliés n'ont plus eu qu'un petit pas à faire pour appuyer une "rébellion islamique" contre le Parti démocratique populaire, de 1978 jusqu'à nos jours."

Dans ce contexte, les agences de renseignement des Etats-Unis, du Pakistan et de leurs alliés ont lancé une nouvelle campagne pour organiser leurs forces de réserve à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afghanistan.

45. Une fois au pouvoir, le parti s'est embarqué résolument dans la voie de l'application fidèle de toutes les promesses qu'il avait faites au peuple dans le cadre du programme du Parti démocratique populaire afghan.

46. Personne ne sera surpris de constater que les réformes démocratiques qui avaient été introduites dans le cadre des plans socio-économiques en vue d'amener les changements désirés n'ont pas été acceptées volontiers par les éléments de la société afghane qui perdaient ainsi certains des privilèges qui en faisaient la classe dominante en Afghanistan. Cela a amené évidemment certains membres de cette classe à résister à la mise en œuvre des réformes mentionnées.

47. La chronologie des événements montre que certains des éléments qui ont été dépouillés de leurs privilèges ont quitté le pays et cherché refuge au Pakistan et en Iran. A ce moment-là, les milieux impérialistes, hégémonistes et réactionnaires, les Etats-Unis avant tout, avaient déjà multiplié leurs efforts de subversion contre l'Afghanistan. Les fugitifs afghans, qui n'avaient pas abandonné l'espoir ardent de ramener l'Afghanistan dans l'ancien système, ont fourni une force potentielle venant à point pour appuyer les opérations clandestines des ennemis de notre peuple, de notre pays et de notre révolution.

48. L'Institute for Study of Conflict, établi à Londres, écrit à ce propos, dans le numéro 161 de sa publication *Conflict Studies*, ce qui suit :

“De l'autre côté de la frontière, au Pakistan, Peshawar est rapidement devenu le principal centre d'exil de nombreux Afghans opposés au Parti démocratique populaire afghan (PDPA). Une petite bande de fondamentalistes afghans y était déjà établie depuis 1975, et ses meneurs ont saisi l'occasion pour se déclarer les chefs en exil de la résistance afghane... Les dirigeants fondamentalistes en exil faisaient figure de chefs déterminés de petits partis bien organisés, actifs dans la lutte et fournissant des quantités limitées d'armes légères aux groupes de résistance à l'intérieur du pays. Les fondamentalistes afghans recevaient une aide financière des sympathisants pakistanais dans le but de renverser le régime du PDPA.”

49. Tahir Amin, professeur à l'Université de Quaid-i-Azam, au Pakistan, dans un article publié en avril 1984, dans le journal académique paraissant aux Etats-Unis, *Asian Survey*, écrit qu'en 1978 ce groupe avait “déjà des cadres bien entraînés et bien armés” et que “la bénédiction secrète donnée antérieurement par le Gouvernement pakistanais et l'appui ouvert, moral et matériel, de Jammāt-i-Islami [du Pakistan] étaient pour eux un atout important”.

50. Le Département des relations internationales de l'Université nationale australienne, à Canberra, a publié un livre intitulé *Refugees : Four Political Case-Studies*, qui contient un article de Beverly Male, où il écrit, sous le titre “A Tiger by the Tail : Pakistan and the Afghan Refugees” :

“Durant les six semaines qui ont suivi la révolution d'avril 1978, la première organisation contre-révolutionnaire, appelée Afghan National Liberation Front, a été établie à Peshawar... Les dirigeants rebelles afghans donnaient des conférences de presse et sollicitaient des appuis non seu-

lement à Peshawar, mais également à Islamabad et à Lahore... Ils ont continué de s'organiser et ont impunément poursuivi leurs activités de propagande en territoire pakistanais.”

51. Faisant référence à la diversité des groupes contre-révolutionnaires afghans à Peshawar, un rapport administratif de la Commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis d'Amérique reconnaît que “au moins six groupes de ce genre s'étaient constitués pour s'opposer au... gouvernement Taraki”, c'est-à-dire bien avant que des contingents soviétiques limités aient été invités en Afghanistan.

52. Sans perdre de temps, de petits groupes de saboteurs armés, composés de serviteurs loyaux des anciens seigneurs féodaux et chefs tribaux, se sont formés et infiltrés dans les villages afghans situés le long de la frontière. Le but initial de ces groupes était de propager dans ces villages des mensonges malveillants et de fausses rumeurs sur la nature du nouveau gouvernement révolutionnaire. Peu après, ces groupes ont entrepris d'intimider la population locale pour l'obliger à résister aux réformes révolutionnaires et, finalement, la contraindre à abandonner les villages et à chercher refuge ailleurs, essentiellement au Pakistan. Cette stratégie était exécutée dans l'intention évidente de déraciner les villageois de leurs maisons et de leurs foyers et d'augmenter ainsi le nombre des réfugiés parmi lesquels pourraient alors se recruter les contre-révolutionnaires. Une fois déplacés de leurs villages et de leurs villes et parqués dans des prétendus camps de réfugiés, sous surveillance étroite et entièrement tributaires pour leurs rations alimentaires et autres besoins vitaux des distributions effectuées par des groupes contre-révolutionnaires au Pakistan, les Afghans déplacés deviendraient naturellement plus vulnérables aux pressions et aux intimidations.

53. Les moyens d'information internationaux et de sources autorisées des Nations Unies ont largement relaté le fait que la prétendue aide aux réfugiés a été un moyen d'obliger les familles de réfugiés à se joindre à l'une des quelque douze organisations contre-révolutionnaires pseudo-religieuses afghanes qui se sont formées au Pakistan avant et après la révolution.

54. Beverly Male, de l'Université nationale australienne, a décrit la méthode employée par ces organisations contre-révolutionnaires pour forcer les populations afghanes déplacées à s'enrôler et à grossir leurs rangs. Je voudrais citer également quelques autres remarques qu'il a faites :

“Il existe peu de preuves tangibles qu'Islamabad ait fait un effort quelconque pour contrôler la frontière, tout au plus le Gouvernement afghan a-t-il été invité à en empêcher le franchissement, s'il le pouvait. Pour ce qui est de ses autres revendications, le Gouvernement pakistanais s'est montré moins qu'honnête. L'encouragement et le soutien que le Pakistan accorde aux rebelles ont été un élément important dans la persistance de la révolte à l'intérieur de l'Afghanistan, et sa politique à l'égard des réfugiés ne peut être dissociée de son aide bienveillante... L'encouragement du Pakistan aux réfugiés a été discret mais il semble qu'il se soit manifesté très tôt... En avril et mai 1979, plusieurs grandes *lashkars* ou armées tribales, comptant plusieurs milliers d'hommes, ont attaqué l'Afghanis-

tan à partir de régions tribales au Pakistan. Le Gouvernement pakistanais a rejeté les protestations afghanes contre les incursions... et, en tout cas, il maintient qu'il n'a aucune autorité pour empêcher de telles activités : si des membres de tribus pakistanaises veulent venir en aide à leurs frères afghans, Islamabad se dit impuissant à les en empêcher... Pourtant, le Pakistan soutient par ailleurs qu'il exerce sa pleine souveraineté sur ces régions et il s'empresse de protester lorsqu'un avion afghan viole [prétendument] ce qu'il considère comme l'espace aérien pakistanais le long de la frontière... Il n'existe aucune preuve qu'Islamabad ait usé de son autorité, à cet égard, afin de réfréner les organisateurs des *lashkars* qui attaquaient l'Afghanistan... Cependant des nouvelles officieuses et persistantes, à l'intérieur du Pakistan, tendent à confirmer le rôle des forces armées pakistanaises dans l'appui fourni aux rebelles."

Beverly Male indique encore ce qui suit dans un article :

"Sur un plan moins spectaculaire, les camps plus en vue viennent en aide aux familles des rebelles et fonctionnent en tant que centres "de repos et de loisirs" pour les rebelles eux-mêmes, à leur retour d'Afghanistan... Des fonctionnaires de la Maison-Blanche [ont] reconnu que les Etats-Unis avaient envoyé des armes aux rebelles afghans et que l'expédition se faisait via le Pakistan... [ceci] a fait l'objet de confirmations ultérieures par des sources du Pentagone. On avait pris soin toutefois d'expédier uniquement des armes qui pourraient, de façon plausible, passer pour avoir été prises aux forces afghanes ou soviétiques... On s'était assuré également que ces armes parvenaient bien à des groupes rebelles qui allaient s'en servir et non pas les vendre, et le secret était indispensable non seulement pour empêcher de nouvelles scissions parmi les groupes de rebelles, mais aussi pour éviter de donner quelque crédibilité aux accusations soviétiques et afghanes... Le Pakistan a également aidé les rebelles en n'essayant en aucune façon de limiter les mouvements des réfugiés, qui se déplacent librement à l'extérieur des camps, dans la province de la frontière nord-ouest et au Baluchistan, et qui repassent même la frontière. Certains se sont plaints de n'avoir reçu aucune aide du Gouvernement pakistanais, ayant dû cacher leurs armes du côté afghan de la frontière avant de retourner au Pakistan, mais beaucoup de personnes dans les camps et aux environs du quartier général des partis politiques contre-révolutionnaires à Peshawar ont démenti ces allégations."

55. Des dizaines d'autres sources hostiles au Gouvernement afghan ont confirmé ces faits, mais les quelques sources que j'ai citées suffiraient à prouver que les agressions armées et autres perpétrées contre l'Afghanistan par les mercenaires de l'impérialisme américain, de l'hégémonisme chinois et par leurs laquais réactionnaires sur place ont des racines historiques et ont atteint le niveau d'une guerre non déclarée après la victoire de la révolution d'avril 1978, et surtout après sa phase d'évolution qui a commencé le 27 décembre 1979. Ce nouvel épisode a également été largement relaté par les médias occidentaux.

56. Le magazine *Counterspy*, dans son numéro de septembre-novembre 1983, écrit :

"L'appui apporté aux rebelles afghans par la CIA constitue, à notre connaissance, la campagne paramilitaire la plus vaste que la CIA ait organisée depuis les années 70, lorsqu'elle a aidé les forces de l'UNITA en Angola dans leur tentative d'étouffer la révolution dans ce pays... La campagne de la CIA a commencé peu après que le Parti démocratique populaire eut pris le pouvoir en avril 1978 et s'est intensifiée lorsque Babrak Karmal est devenu président en décembre 1979... Au début de janvier 1980, le gouvernement Carter a décidé que la CIA, conjointement avec la Chine et l'Egypte, devraient s'engager avec détermination à appuyer les rebelles afghans au Pakistan. Cette opération devait être exécutée par un comité spécial dirigé par le conseiller en matière de sécurité nationale, Zbigniew Brzezinski, qui a coordonné le programme avec les quatre pays suivants : l'Egypte (qui a livré les armes soviétiques qu'elle avait en stock et fourni des instructeurs militaires), le Pakistan (qui a autorisé et protégé les camps militaires de rebelles afghans sur son sol et permis les expéditions d'armes), la Chine (qui a envoyé des armes et dispensé un entraînement) et l'Arabie saoudite (qui a financé certains envois d'armes et soutenu le Gouvernement pakistanais au moyen d'une aide économique)... Les armes fournies par les Etats-Unis et leurs alliés comprennent des tubes lance-grenades capables de percer le blindage des tanks soviétiques, des mines terrestres recouvertes de plastique, des mortiers, des fusils sans recul, des lance-roquettes et des armes antiaériennes individuelles."

Le magazine poursuit :

"Ronald Reagan a eu une attitude plus ouverte en ce qui concerne l'aide aux contre-révolutionnaires... Une fois président, il a accéléré le programme de la CIA."

57. Dans son rapport préparé en septembre 1980 à l'intention de la Rand Corporation, Francis Fukuyama déclare qu'au moins huit organisations contre-révolutionnaires afghanes ont leur siège à Peshawar. Il ajoute :

"Le Gouvernement pakistanais n'a fait aucun effort pour restreindre leurs activités... [ce qui] provoque un certain ressentiment parmi les Pakistanais de la région, qui se voient totalement écartés des activités politiques."

58. Dans une série de sept articles publiés dans le *Washington Post* en octobre 1983, William Branigin déclare que les Etats-Unis financent discrètement les achats sur le marché international des armes et fournissent un appui logistique pour les livraisons à partir de pays étrangers qui, comme l'Egypte, possèdent des stocks d'armes soviétiques. Décrivant un camp contre-révolutionnaire à Teri Mangal, il déclare :

"Il est flanqué d'un labyrinthe de chemins que les averses estivales transforment en bourbiers et qui sont encombrés d'Afghans préparant des caravanes de chevaux et de mulets pour des voyages "à l'intérieur". De grandes quantités d'armes... des fusils d'assaut Kalachnikov tout neufs, de fabrication chinoise, des mitrailleuses lourdes et des

mines antichars, des munitions pour les tubes lance-grenades et d'autres armes variées sont étalés sur le sol, prêts à être arrimés sur les bêtes de somme. Les collines environnantes retentissent du bruit des armes que l'on essaie."

59. Dans un rapport spécial intitulé "Ce qui se passe réellement à l'intérieur de la CIA", Robert Dudley et Orr Kelly, dans le numéro du 25 juin 1984 du *U.S. News and World Report*, écrivent :

"Les actions clandestines, comme le minage des ports du Nicaragua, font les grands titres. Mais ce que fait ailleurs l'agence secrète d'espionnage des Etats-Unis entraîne des conséquences encore plus grandes... Riche en argent et en personnel, la CIA est à nouveau à l'œuvre dans le monde entier, et l'ampleur de ses opérations a atteint un niveau inégalé depuis la guerre du Viet Nam... [et depuis] les révélations embarrassantes des années 70, selon lesquelles elle avait trempé dans des tentatives d'assassinat, dans des guerres secrètes, dans des tentatives de coup d'Etat et dans d'autres entreprises douteuses... Pour ce qui est de l'Afghanistan [le directeur de la CIA, William J.] Casey a accru l'appui clandestin des Etats-Unis aux insurgés musulmans... L'aide annuelle sous forme de fusils, de munitions, etc., dépasse maintenant, dit-on, 75 millions de dollars."

60. Tamir Amin, de l'Université de Quaid-i-Azam, au Pakistan, écrit :

"Plusieurs organisations privées, favorables à la cause des moudjahidin, recueillent des fonds dans les pays du Moyen-Orient et achètent des armes sur le marché international pour les moudjahidin... Les gouvernements — notamment ceux de la Chine, de divers pays occidentaux, de l'Egypte, de l'Arabie saoudite, des Etats-Unis, du Pakistan et de l'Iran — aident également les moudjahidin à des degrés divers... Les moudjahidin possèdent maintenant des canons sans recul perfectionnés, des mortiers de fabrication soviétique, chinoise et britannique, des mitrailleuses antiaériennes légères, des tubes lance-grenades portatifs antiblindage RPG-7 de conception soviétique, des mitrailleuses lourdes, ... des missiles SAM-7 et des mines chinoises recouvertes de plastique."

61. Dans un article intitulé "Contradictions et tensions" publié dans le numéro de mars 1984 d'*Africa-Asia*, Richard Ward écrit :

"Le Pakistan coopère aux efforts clandestins des Etats-Unis — en association avec la Chine — pour déstabiliser le gouvernement en Afghanistan... en réalité, les Etats-Unis veulent que cette situation se poursuive pour justifier leur propre présence militaire dans la région du golfe Persique, en prétendant protéger celui-ci contre une attaque soviétique imaginaire. Mais en achetant la coopération du Pakistan avec une aide militaire et en contribuant ainsi à perpétuer son régime répressif, non seulement Washington s'oppose aux intérêts du peuple pakistanais mais il exacerbe également les tensions régionales."

Comme on peut s'en rendre compte, non seulement ces révélations font la lumière sur la portée et l'ampleur de la guerre non déclarée livrée à l'Afghanis-

tan, mais elles démasquent également les intentions réelles de ses instigateurs.

62. Dans le même numéro d'*Africa-Asia*, on peut trouver un article de Konrad Ege intitulé "La lutte pour l'Afghanistan", dans lequel il déclare :

"D'après les sources émanant du Congrès, l'aide de la CIA aux rebelles afghans pour le prochain exercice fiscal augmentera de 20 à 25 p. 100 pour atteindre un total d'environ 125 millions de dollars... Il semble que toutes les forces rebelles — tant à l'intérieur du pays qu'au Pakistan — restent bien équipées grâce aux armes acheminées par l'intermédiaire de groupes [basés au Pakistan]. Le gouvernement Reagan entend résolument poursuivre son appui à ces organisations, malgré ses affirmations réitérées selon lesquelles il prétend rechercher une solution pacifique... Pour Ronald Reagan, c'est une petite guerre à bon marché, qui ne coûte que 125 millions de dollars, alors que l'ensemble du budget annuel pour l'armée et les services de renseignements s'élève à plus de 200 milliards de dollars. Ces versements de la CIA — la plus grande opération paramilitaire connue de la CIA depuis les années 70 — sont destinés à paralyser des milliers de soldats soviétiques et le Gouvernement des Etats-Unis semble prêt à financer le combat jusqu'au dernier Afghan."

63. Dans son numéro du 25 décembre 1983, *Newsweek* confirme les rapports antérieurs émanant du Congrès. Dans son numéro du 2 juillet 1984, ce même magazine écrit :

"Les représentants du lobby rebelle afghan à Washington... prétendent que les 325 millions de dollars d'aide fournis par la CIA en quatre ans ont été tout à fait insuffisants pour appuyer leur guerre... Au Sénat, Paul E. Tsongas, du Massachusetts, espère persuader la Commission des affaires étrangères d'adopter sa résolution exigeant un élargissement du programme de livraison d'armes aux Afghans."

64. *L'Economist*, dans son numéro du 28 avril 1984, écrit :

"Il n'est un secret pour personne que la CIA est la principale source de financement et d'approvisionnement des combattants de la résistance en Afghanistan. Il n'est pas certain que leurs actions soient aussi discutables et controversées que celles des contras appuyés par la CIA au Nicaragua, mais les distances sont plus grandes et les ennemis, de toute évidence, sont encore plus détestables du point de vue politique et personne ne semble donc devoir se plaindre."

65. *The Wall Street Journal* du 9 avril 1984, à propos de la plainte selon laquelle l'aide des Etats-Unis aux organisations contre-révolutionnaires serait insuffisante, déclare que, d'après les calculs d'Andrew Eiva, ancien soldat des forces spéciales de l'armée des Etats-Unis, qui dirige un groupe représentant le lobby rebelle à Washington, l'un des plus petits groupes contre-révolutionnaires a, rien qu'en deux ans, reçu "7 577 fusils à répétition, 2 940 fusils automatiques, 18 mortiers de 82 mm, 445 lanceurs de roquettes et 127 mitrailleuses... Les Etats-Unis fournissent des missiles portatifs antiaériens SAM-7 de conception

soviétique, dont les guérillas disent qu'elles en ont grand besoin..."

66. Dans son numéro du 7 octobre 1984, le *Washington Post* décrit la région de Teri Mangal comme une base de guérillas où des explosions ont détruit plusieurs foyers guérilleros. L'auteur de l'article, William Claiborne, qui a vu des contre-révolutionnaires afghans avec des chevaux transportant des obus d'artillerie et du ravitaillement destinés à des raids sur la province de Paktia en Afghanistan, déclare :

"Le territoire du Pakistan... est utilisé ouvertement par les insurgés en tant que refuge... Bien que la police tribale soit constamment présente à Teri Mangal, le prétendu camp de réfugiés est utilisé ouvertement en tant que base pour lancer des raids de guérillas à travers la frontière très perméable, qui ne se trouve qu'à un mille de là..."

67. *Conflict Studies* écrit dans son numéro 161 :

"Les principales sources d'approvisionnement sont la Chine, les Etats-Unis, les Etats du Golfe, l'Egypte et l'Iran, qui ont tous financé ou fourni des armes d'infanterie perfectionnées. On estime généralement que plusieurs Etats d'Europe occidentale (probablement la Grande-Bretagne et l'Allemagne de l'Ouest) sont également impliqués."

68. La revue *Soldier of Fortune*, porte-parole international des mercenaires, qui a également constitué un comité d'appel de fonds pour s'ajouter aux autres sources d'armements et de financement destinés aux contre-révolutionnaires et qui a collaboré étroitement avec les organisations contre-révolutionnaires au Pakistan, déclare dans son numéro de mars 1984 que les contre-révolutionnaires "ont commencé à s'entraîner sérieusement pour une guerre de guérilla prolongée." D'après ce magazine, les groupes contre-révolutionnaires ont établi leurs camps d'entraînement à l'intérieur du Pakistan où l'entraînement des membres se fait dans le but de poursuivre le combat à l'intérieur de l'Afghanistan.

69. Dans son numéro du 10 septembre 1984, *Time* a publié le rapport de Robert Schultheis, écrivain américain indépendant, qui était entré illégalement en Afghanistan avec des bandes appartenant à des groupes contre-révolutionnaires du Pakistan. Il déclare :

"Chaque nuit, des convois de 600 à 1 500 personnes, venant de partout, commencent la longue marche vers l'ouest. Ils chargent leurs mules et leurs chameaux de mortiers, de mitrailleuses lourdes et de mines, puis commencent l'ascension de sentiers escarpés et rocaillieux à travers des régions désertes... Ils traversent les montagnes le long de la frontière d'où ils descendent pour aller se battre.

"Ces hommes sont des Afghans qui ont passé plusieurs années dans des camps de réfugiés au Pakistan".

70. Le même magazine, *Time*, dans son numéro du 11 juin 1984, a publié un article de Pico Iyer et Dean Brelis qui décrit en détail à quel point les Etats-Unis sont impliqués dans cette guerre non déclarée contre l'Afghanistan. Je citerai des extraits de cet article, intitulé *Caravans on Moonless nights : How the CIA supports and supplies the... guerrillas*. Au sujet du rôle joué par les Etats-Unis au cours de la récente opération de nettoyage en Afghanistan, on lit :

"Les satellites espions américains ont détecté des mouvements, ce qui a permis aux agents d'avertir les rebelles d'une attaque imminente. La radio [contre-révolutionnaire] a pu jouer son rôle grâce à l'emploi de plus de 40 émetteurs portatifs fournis par la CIA. En réponse à une demande spécifique... la CIA a également trouvé le moyen d'envoyer des centaines de mines terrestres par avion, par bateau, par camion, à dos de chameau et de poney, lesquelles ont ainsi traversé trois continents et sont passées par plusieurs intermédiaires avant de parvenir aux rebelles..."

"L'existence d'une liaison entre la CIA et les moudjahidin est depuis longtemps un secret de polichinelle... Des sources en Asie, au Moyen-Orient et aux Etats-Unis ont fourni à la revue *Time* certains détails concernant le fonctionnement de ce réseau d'aide. Tronquées, ces informations ont mis en lumière cette opération sans mettre en cause des individus ou des organisations..."

Comme un attaché militaire occidental l'a dit à *Time* :

"Politiquement, pour la CIA, la principale difficulté est d'éviter de mêler à ses opérations le gouvernement du président du Pakistan, Zia-ul-Haq." ... "Nous voulons que Zia garde les mains propres", a déclaré dès le début le Directeur de la CIA, M. William J. Casey, à l'un de ses proches collaborateurs. Une haute personnalité des services de renseignements a précisé :

Idéalement le réseau doit être invisible au Pakistan." — Le réseau fonctionne probablement à sa capacité maximale ou presque et continue de s'étendre — "C'est pourquoi une bonne partie de l'opération est menée avec l'aide de l'Arabie saoudite... L'appui apporté par les Saoudiens à la guérilla n'est pas du tout clandestin; il y a six semaines à peine, le prince héritier Abdullah a prodigué ses encouragements aux réfugiés afghans au Pakistan en leur disant : "Votre lutte est une djihad (guerre sainte) parce que vous avez pris les armes pour défendre l'Islam. Nous continuerons de vous aider comme par le passé et resterons toujours à vos côtés"."

71. La revue *Time* donne beaucoup de détails sur le réseau de la CIA qui dirige et contrôle toute l'opération permettant la poursuite et l'escalade de la guerre non déclarée. Nous avons cité de nombreuses références et d'autres sources en espérant que ceux qui s'intéressent aux faits saisiront l'occasion de les examiner et de fonder leur jugement en conséquence. Ceux qui veulent savoir la vérité sur l'Afghanistan pourront trouver des renseignements auprès des sources que j'ai citées et dans une publication du Département de la presse et de l'information du Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan. Cette publication, intitulée "Guerre non déclarée", est distribuée aux délégations sur notre demande, avec un exemplaire de ma déclaration.

72. Ces faits indéniables font tomber le masque hideux de la démagogie et de l'hypocrisie derrière lequel nos ennemis, c'est-à-dire l'impérialisme américain, l'hégémonisme chinois et leurs alliés ultra-réactionnaires, dissimulent leurs sinistres desseins contre l'Afghanistan. En fait, il existe une étroite collabora-

tion entre les services de renseignements des Etats-Unis, de la Chine, du Pakistan et de certains autres pays réactionnaires pour ce qui est d'organiser, d'entraîner et d'armer les contre-révolutionnaires en dehors de nos frontières et de coordonner leurs activités en Afghanistan. C'est ainsi que les bases et les camps d'entraînement de la guérilla sont en plein essor à la périphérie des principales villes et agglomérations le long de la frontière, que de nouveaux réseaux et filières sont établis afin de faire parvenir des armes aux bastions contre-révolutionnaires et que les sources d'approvisionnement en armes sont de plus en plus nombreuses.

73. On sait également que des montants considérables sont investis et que les ennemis de la révolution ont mis sur pied de solides formations contre-révolutionnaires qui pénètrent en Afghanistan par les innombrables cols accidentés le long de l'interminable frontière et mènent des opérations subversives non seulement dans les zones frontalières mais aussi à l'intérieur du pays.

74. Chacun comprend parfaitement que si les ennemis de notre révolution ont fait grand tapage autour de l'entrée en Afghanistan de contingents limités de troupes soviétiques, c'est qu'ils voyaient ainsi échouer leurs odieux desseins qui étaient de forcer l'Afghanistan à retourner dans son passé. Maintenant qu'ils sont parfaitement convaincus que les buts qu'ils s'étaient initialement fixés ne seront pas atteints, ils n'épargnent aucun effort pour faire obstacle à un règlement politique et pour maintenir la situation de tension actuelle.

75. Ils expédient des quantités toujours plus grandes d'armements aux contre-révolutionnaires et ajoutent à ces expéditions des armes de plus en plus sophistiquées. Ils versent des centaines de millions de dollars chaque année à des meneurs contre-révolutionnaires et achètent le Gouvernement pakistanais en lui fournissant une aide économique et militaire estimée à des milliards de dollars.

76. Le fait que cette guerre non déclarée, lancée et entretenue délibérément par les forces impérialistes, hégémonistes et réactionnaires disparaîtrait complètement à l'instant où s'arrêteraient les approvisionnements en armes et où cesserait l'assistance financière aux contre-révolutionnaires a été reconnu par les auteurs de cette guerre. Le *Washington Post* écrit dans son numéro du 22 octobre 1983 que les contre-révolutionnaires "ont besoin de fonds et d'approvisionnements... ainsi que du refuge sûr et des services qu'ils trouvent au Pakistan" afin de continuer la guerre.

77. L'organe international des mercenaires, *Soldier of Fortune*, et les principaux dirigeants du Gouvernement américain reconnaissent pleinement le fait que la guerre contre l'Afghanistan n'aurait pas pu être menée s'il n'y avait pas eu le facteur Pakistan. Dans l'un de ses plus récents numéros, *Soldier of Fortune* souligne que "si le Pakistan ne leur servait pas de base d'opérations, les moudjahiddin ne pourraient pas faire la guerre".

78. Le Secrétaire d'Etat américain à la défense, M. Caspar Weinberger, a déclaré, devant la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants des Etats-Unis, que "sans un Pakistan sûr, la résistance en Afghanistan s'affaiblirait...".

79. Au début de l'intervention armée étrangère en Afghanistan, les forces armées de notre pays étaient à même de porter des coups sévères à cette ingérence. Maintenant que l'extension des opérations subversives et terroristes prend la forme d'une véritable guerre non déclarée, la menace qui pèse sur l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan est devenue tellement grave qu'elle ne peut plus être contenue par des moyens internes.

80. Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan s'est adressé en diverses occasions aux Gouvernements iranien et pakistanais afin d'attirer sérieusement leur attention sur les conséquences qui résulteraient de la poursuite de l'ingérence armée, et leur a demandé de coopérer avec lui dans ses efforts pour rétablir des relations normales entre nos pays en mettant fin à l'utilisation croissante de leurs territoires comme bases de lancement des agressions dirigées contre l'Afghanistan.

81. Dans un cas particulier, en juillet 1979 — c'est-à-dire six mois avant que l'Afghanistan ne fasse appel à des contingents limités de troupes soviétiques —, une délégation afghane de haut niveau s'est rendue dans un des pays voisins pour engager des négociations visant à mettre un terme à l'intervention armée et à d'autres formes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Le chef d'Etat de ce pays a dit tout de go à la délégation afghane que la protection des frontières de l'Afghanistan n'était pas la responsabilité des pays voisins de l'Afghanistan et que la situation intérieure de son pays ne lui permettait pas de prendre des mesures décisives susceptibles de mettre effectivement fin à l'utilisation des territoires de son pays par des bandes contre-révolutionnaires. En cette même occasion, l'Afghanistan a été invité à prendre toutes mesures qu'il jugerait nécessaires pour sauvegarder ses frontières.

82. Après nos appels répétés et sans résultat à nos voisins pour qu'ils adoptent une attitude plus rationnelle et plus modérée, et du fait de l'accroissement de l'ingérence armée extérieure, le Gouvernement de la République démocratique de l'Afghanistan a dû demander avec plus d'insistance une aide militaire à l'Union soviétique.

83. Nous avons espéré que la signature d'un traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République démocratique d'Afghanistan, le 5 décembre 1978, indiquerait à ceux qui étaient animés de mauvaises intentions à l'égard de l'Afghanistan que notre pays ne serait pas seul si ses ennemis devaient sérieusement le menacer. Mais, victimes de leurs propres illusions agressives et fanatiques, nos ennemis se sont efforcés implacablement de faire tomber par la force le gouvernement révolutionnaire pour rétablir l'ancien régime en Afghanistan.

84. Le choix n'était pas difficile entre, d'une part, céder à la pression armée extérieure et abandonner le pouvoir populaire à ceux qui sont les mercenaires avoués des milieux impérialiste, hégémonistes et réactionnaires et, d'autre part, sauvegarder l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de l'Afghanistan, défendre les conquêtes de la révolution par tous les moyens, y compris ceux que des sources fraternelles mettent à notre disposition. Mais il a fallu aux parties contractantes au

Traité bilatéral de décembre 1978 plus de 11 mois après la requête initiale d'assistance militaire de l'Afghanistan pour se convaincre mutuellement de la gravité de l'ingérence armée et de l'absence de tout espoir réaliste d'un renversement de la situation. En invoquant l'article 4 du Traité bilatéral soviéto-afghan conclu en décembre 1978, et conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de la République démocratique de l'Afghanistan a exercé son droit à la légitime défense individuelle et collective. En répondant de façon positive aux appels répétés de l'Afghanistan, l'Union soviétique s'est engagée à s'acquitter de ses obligations au titre du Traité bilatéral.

85. Le triomphe de la révolution nationale démocratique d'Avril était le résultat logique de la longue lutte de notre peuple militant contre la tyrannie et l'oppression du régime monarchique caractérisé par des relations féodales et préféodales, un appareil gouvernemental corrompu et l'incapacité des milieux dirigeants de résoudre les problèmes économiques et sociaux urgents du pays. Les objectifs généraux de la révolution sont l'élimination des relations féodales et préféodales, la mise en œuvre de réformes démocratiques et justes sur le plan agraire et de la répartition des ressources en eau, le développement de l'économie nationale, le relèvement du niveau de vie de la population et la démocratisation de la vie sociale et politique.

86. Au cours des années de révolution, on a fait de grands progrès dans la poursuite de ces nobles objectifs. Bien entendu, ces réalisations auraient été de bien plus grande portée et le rythme des transformations révolutionnaires beaucoup plus rapide si aux tristes séquelles du passé ne s'étaient pas ajoutées les conséquences néfastes pour l'économie nationale de la guerre non déclarée contre l'Afghanistan. Du fait des actes de subversion et de terrorisme des laquais contre-révolutionnaires de ceux qui organisent cette guerre destructive, inhumaine, médiévale et menaçant la civilisation, le peuple afghan a subi des pertes humaines et matérielles énormes.

87. Jusqu'à présent, des milliers de personnes innocentes, y compris des enfants, des femmes et des personnes âgées et, notamment, 200 membres du clergé, ont été assassinées et des biens publics et privés, comprenant 254 mosquées et lieux saints, 1 800 écoles, 104 hôpitaux, la moitié des camions appartenant au gouvernement, ainsi que des lignes de communication, des ponts, des routes et des installations hydro-électriques et d'énergie thermique, ont été détruits. Le coût total de ces destructions pour l'économie nationale de notre pays est d'environ 34 milliards d'afghanis, ce qui représente les trois quarts de l'ensemble des investissements en faveur du développement qui ont été faits au cours des 20 années qui ont précédé la révolution.

88. En dépit de ces coups portés à l'économie nationale et de la persistance de la guerre non déclarée qui a forcé la mobilisation de nombreuses ressources humaines et financières pour défendre l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du pays, au cours de l'année afghane écoulée, qui a pris fin le 21 mars 1984, le produit national brut et le revenu national du pays ont dépassé les chiffres des années précédant la révolution. Comparés à l'année précédente, le produit national brut et le revenu national

du pays ont augmenté de 6 et de 4,5 p. 100 respectivement. Pendant l'année en cours, on a l'intention d'accélérer les travaux sur 180 projets et de mettre en œuvre 29 nouveaux projets. Des études de faisabilité sur 37 autres projets seront achevées pendant cette même période.

89. La mise en œuvre de la réforme démocratique sur le plan agraire et des ressources en eau, qui est l'une des principales réalisations de la révolution d'Avril, est une réussite. Pendant la première phase de la réforme, 665 000 hectares de terre ont été distribués à 295 988 familles dépourvues ou manquant de terres. Ces terres ont été confisquées à 7 000 propriétaires latifundiaires qui en possédaient plus de 40 hectares chacun, et à 28 000 petits propriétaires qui en possédaient entre 6,1 et 40 hectares chacun.

90. Par la suite, 79 400 hectares de plus ont été distribués avant la fin du mois de mars de cette année. A cette même date, les droits à la propriété de 78 447 familles de cultivateurs ont été établis et 73 p. 100 d'entre elles ont reçu des titres de propriété. Au cours de cette année, 30 000 autres familles de cultivateurs démunies recevront des terres; on établira les titres de propriété de 45 000 familles de cultivateurs, portant sur plus de 255 000 hectares de terre, et l'on distribuera encore 80 000 titres de propriété.

91. Pendant l'année précédente, la production de blé a atteint 2 927 000 tonnes et la production de céréales, 4 590 000 tonnes, ce qui représente une augmentation de 1 p. 100 par rapport aux objectifs du plan et de 2 p. 100 par rapport à l'année précédente. Par comparaison avec l'année qui a pris fin le 21 mars 1979, le niveau de la production agricole a augmenté, dans son ensemble, de 7,8 p. 100 par rapport à l'année précédente. La même année, le cheptel du pays s'est agrandi de 195 000 têtes.

92. La production industrielle et minière ainsi que celle du secteur énergétique ont été évaluées l'année passée à 32 milliards 140 millions d'afghanis, représentant une augmentation de 9,1 p. 100 par rapport à l'année précédente. On s'attend que cette production accuse une nouvelle augmentation de 14,2 p. 100 pendant l'année en cours.

93. Le rôle du secteur public dans l'économie nationale prend rapidement de l'importance. Comparée aux années précédant immédiatement la révolution, la part du secteur public pour l'année qui a pris fin le 21 mars 1984 est passée de 28 à 52 p. 100 pour les exportations, de 26 à 57,3 p. 100 pour les importations, de 76 à 79,3 p. 100 dans l'industrie et de 2,8 à 4,3 p. 100 dans les transports. La part totale du secteur public dans la production intérieure brute a augmenté pendant la même période de 16,8 à 28,5 p. 100.

94. En raison de la politique fiscale salutaire du gouvernement, la situation financière de l'Afghanistan révolutionnaire est satisfaisante. Bien que l'Afghanistan soit le seul pays de la région où les impôts n'aient pas été augmentés au cours de ces dernières années, le gouvernement a un budget équilibré. Au cours de l'année dernière, les 5 milliards 700 millions d'afghanis prévus pour des dépenses consacrées au développement, qui devaient être prélevés sur les ressources nationales, ont été entièrement utilisés.

95. Parallèlement à la croissance économique, le rythme du progrès social s'est également accéléré. Bien que la contre-révolution criminelle ait jusqu'à

présent détruit 1 800 écoles dans différentes parties du pays et assassiné un grand nombre d'enseignants innocents, des progrès sensibles ont été obtenus dans le domaine de l'éducation. Outre qu'on a reconstruit les écoles détruites au cours de cette année, beaucoup d'écoles ont été améliorées et de nouvelles écoles ont été ouvertes. Le nombre total d'enfants scolarisés, qui est de 452 000 actuellement, marque une augmentation de 42 p. 100 par rapport aux années précédant la révolution. Plus de 9 600 étudiants sont inscrits dans différentes institutions d'enseignement supérieur et 1 400 autres ont été envoyés à l'étranger, au cours de cette seule année, pour poursuivre des études supérieures.

96. La campagne contre l'analphabétisme, réalisation importante de la révolution d'Avril, prend quotidiennement de plus en plus d'ampleur. Au cours des cinq ans qui ont suivi la révolution, 1 048 000 personnes ont été alphabétisées et 233 000 autres se sont inscrites à des cours d'alphabétisation pendant l'année prenant fin le 21 mars 1984. Il y a actuellement quelque 20 000 cours de ce type dans l'ensemble du pays. On envisage d'éliminer l'analphabétisme dans les villes d'ici à 1986 et dans l'ensemble du pays d'ici à 1990.

97. Depuis le début de la révolution, plus de 20 nouveaux hôpitaux et centres sanitaires ont été érigés dans le pays. Avant la révolution, il n'y avait que trois lits d'hôpital pour 10 000 personnes. Ce chiffre est maintenant de 6 lits pour 10 000 personnes, soit le double. De même, le nombre de médecins a augmenté d'une fois et demie et des services médicaux améliorés sont dispensés à la population.

98. Tandis que la contre-révolution sauvage a détruit 254 mosquées dans différentes parties du pays, le nombre de mosquées construites ou réparées par le gouvernement pendant les six années de révolution dépasse le total des mosquées bâties ou réparées pendant les 20 années qui ont précédé la révolution. Le Département des affaires islamiques, créé en juillet 1980 sous la responsabilité du Conseil des ministres, a construit ou réparé 451 mosquées au cours de ces trois dernières années, pour une somme de 65 millions d'afghanis. Les dépenses totales du Département des affaires religieuses, financées à partir du budget de l'Etat, représentent 210 259 609 afghanis pour cette même période.

99. On accorde beaucoup d'attention à l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population. Depuis le début de la révolution, les salaires et les traitements des ouvriers et des fonctionnaires ont été augmentés à deux reprises. Le 21 mars 1981, les salaires ont été augmentés de 26,6 p. 100 en moyenne. Pour le groupe à faibles revenus, les augmentations représentaient 40 à 50 p. 100. En avril de cette année encore, les salaires et les traitements ont été augmentés de 18 p. 100 en moyenne, ce qui, dans le cas du groupe à faibles revenus, représentait une augmentation de 22 à 34 p. 100. Les produits de base, subventionnés par le gouvernement, bénéficieront d'un apport de 2,5 milliards d'afghanis, prélevés sur le budget de l'Etat au cours du présent exercice.

100. Le rôle du Parti démocratique populaire afghan, force dirigeante de la société afghane, se renforce de jour en jour. Cent vingt mille militants afghans, dont 45 p. 100 sont des ouvriers et des paysans et 11 p. 100, des femmes, combattent dans ses rangs pour édifier

une société nouvelle. Le Parti démocratique populaire afghan est un membre important du Front patriotique national qui a uni et mobilisé, pour la sauvegarde des conquêtes de la révolution et pour la cause du progrès social et de la justice en Afghanistan, plus d'un demi-million de membres collectifs et individuels à travers tout le pays. Ses membres collectifs, tels que le Parti démocratique populaire afghan, l'Organisation démocratique de la jeunesse afghane, qui compte plus de 100 000 membres, l'Organisation démocratique des femmes afghanes, qui compte plus de 30 000 membres, les syndicats afghans avec 160 000 membres, les coopératives de cultivateurs afghans, qui sont au nombre de 1 274 et comptent plus de 200 000 membres, la *Jirgah* suprême des nationalités et des tribus d'Afghanistan, l'Organisation de paix, de solidarité et d'amitié d'Afghanistan, le Conseil supérieur du clergé afghan, l'Union des artistes, écrivains et poètes, les journalistes, ainsi que plus de 100 000 membres individuels du Front, représentent toutes les forces nationales et démocratiques de la société afghane.

101. Le pouvoir de l'Etat s'est consolidé dans l'ensemble du pays. Des efforts sont entrepris pour appliquer la loi sur les organismes locaux du pouvoir de l'Etat et du gouvernement, laquelle, pour la première fois dans l'histoire de l'Afghanistan, prévoit une participation directe de la population, grâce à des élections démocratiques, tant aux affaires régionales que nationales. Aujourd'hui, outre les forces armées héroïques, des groupes de défense révolutionnaires, des groupes d'autodéfense, des soldats de la révolution, des régiments tribaux et des groupes de milices populaires ainsi que des brigades d'ordre social veillent à la sauvegarde des conquêtes de la révolution dans un esprit militant et victorieux. Grâce à leur lutte héroïque, des formations importantes de contre-révolutionnaires ont été anéanties. Cependant, les débris de ces bandes de contre-révolutionnaires criminels se livrent encore à différentes formes d'activités subversives et terroristes.

102. Compte tenu des énormes tâches économiques et sociales qui attendent le gouvernement révolutionnaire, il est naturel et logique que l'Afghanistan souhaite sérieusement mettre fin le plus tôt possible à la situation actuelle. Guidés par les principes de sa politique étrangère, le Gouvernement afghan a présenté ses propositions bien connues des 14 mai 1980 et 24 août 1981, qui constituent la base la plus réaliste d'un règlement politique négocié de la situation autour de l'Afghanistan. Conformément à ces propositions, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a entamé des négociations sérieuses et constructives avec le Pakistan, par l'intermédiaire de M. Diego Cordovez, représentant personnel du Secrétaire général.

103. Tout en manifestant notre reconnaissance pour les efforts inlassables du Secrétaire général et de son représentant, nous croyons que ces négociations auraient bien plus progressé si l'autre partie avait abandonné son intransigeance dans son refus de négocier directement et avait fait preuve de la sincérité et de la persévérance requises.

104. Nous aimerions souligner ici que ceux qui, de façon hypocrite, réclament à cor et à cri une solution au problème font en même temps tout leur possible pour saper le processus des négociations

entre l'Afghanistan et le Pakistan et pour empêcher la communauté internationale d'encourager de toutes ses forces ces négociations. Ils se livrent à une monstrueuse campagne de propagande bâtie sur des mensonges et des contre-vérités, et encouragent des exercices extrêmement dommageables, comme c'est le cas de l'actuel débat à l'Assemblée.

105. M. Selig Harrison, membre de la Fondation Carnegie, a révélé dans un article intitulé "L'Union soviétique en Afghanistan" que "les fonctionnaires américains... ridiculisent les efforts continus des Nations Unies" et que

"le Secrétaire d'Etat américain, George Schultz, en présence de quatre autres fonctionnaires américains, a dit [au Ministre des affaires étrangères du Pakistan, Sahabzada] Yaqub-Khan et à ses conseillers que les Etats-Unis considéraient l'accord des Nations Unies impraticable en l'absence d'une disposition envisageant le remplacement du Gouvernement [afghan] actuel. Il est peu probable que le gouvernement Reagan aurait accepté un règlement des Nations Unies même si un accord s'était avéré possible... Washington trouve utile de garder Moscou en position d'accusé."

106. Les véritables intentions du Pakistan ne sont plus un secret, puisque le Ministre pakistanais de la défense, Ali Ahmad Talpur, alors qu'il était en visite officielle en Arabie saoudite en mai 1984, a demandé, dans une déclaration faite à l'Agence de presse saoudienne, une plus grande coopération entre les pays islamiques pour "libérer... les territoires afghans". Ceci a été confirmé une fois de plus dans une déclaration du général Mohammad Ziaul-Haq, lors d'une conférence de presse en mars 1984 à Peshawar, selon laquelle "il n'y a absolument aucune possibilité de nouer des contacts directs avec le régime [afghan]".

107. Il devrait être maintenant évident pour tout le monde que les Etats-Unis, la Chine, le Pakistan et leurs alliés de tout acabit n'ont pas le moindre intérêt à trouver une solution au problème. Il ne devrait y avoir aucun doute que la guerre non déclarée contre l'Afghanistan n'est rien d'autre que le prolongement régional de la politique mondiale d'agression, d'expansion, de diktat et d'intimidation des Etats-Unis. Cette politique criminelle a été mise en œuvre soit directement, comme à la Grenade et au Liban, soit par personne interposée, comme en Amérique centrale, au Moyen-Orient, en Afrique du Sud et dans d'autres régions du monde. Toute l'humanité progressiste et éprise de paix a vigoureusement condamné cette politique, vouée à l'échec. Le sort de la politique d'agression des Etats-Unis contre l'Afghanistan ne saurait être une exception. Le courageux peuple afghan, sous la direction de son héroïque avant-garde politique — le Parti démocratique populaire afghan —, est décidé plus que jamais à poursuivre sa marche victorieuse vers un avenir brillant et prospère.

108. Aucune puissance au monde ne pourra le détourner de cette marche ou modifier le destin que le peuple afghan s'est choisi. Comme par le passé, notre peuple triomphera finalement de toute opposition, si puissante soit-elle. C'est animés de cette ferme conviction que nous travaillons pour instaurer une paix et une tranquillité complètes dans notre région, ce qui

faciliterait grandement la réalisation rapide des ambitions nobles et humanistes de notre révolution.

109. Notre attitude devant la situation actuelle est tout à fait constructive et orientée vers l'avenir. Ce que nous souhaitons sincèrement et sérieusement, c'est qu'une solution politique négociée mette fin, une fois pour toutes, à tous les actes d'agression armée et à toutes autres formes d'agression contre notre pays, notre peuple et notre révolution, et que des garanties politiques suffisantes permettent d'assurer que de tels actes ne se renouvelleront pas dans l'avenir.

110. Voilà l'approche la plus logique pour parvenir à une solution aux problèmes existants. A notre avis, c'est la seule façon viable de parvenir à un règlement qui, à son tour, pourrait servir les intérêts communs de toutes les nations de la région et contribuer à la stabilité régionale et à la paix et à la sécurité internationales.

111. Comme Babrak Karmal, secrétaire général du Comité central du Parti démocratique populaire afghan et président du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan, l'a déclaré récemment :

"Le parti démocratique populaire et le Gouvernement afghans réitèrent toutes les initiatives qu'ils ont prises précédemment en vue de régler les questions à l'examen, non encore résolues, concernant les relations avec le Pakistan et l'Iran. Pour l'Afghanistan, il n'y a pas de problème qui ne puisse être réglé par des moyens justes et démocratiques.

"Comme par le passé, nous tenons catégoriquement à déclarer que nous croyons qu'il n'y a pas de problèmes insolubles dans ces relations. Si ces initiatives ne trouvent pas de réponse positive aujourd'hui, nous travaillerons avec nos amis, patiemment et avec persévérance, pour essayer de trouver une solution demain."

112. Cinq ans de discussions répétitives sur l'artificielle question de l'Afghanistan en cette assemblée auraient dû prouver la futilité de l'exercice visant à faire pression sur l'Afghanistan et ses amis. Notre participation à ce débat, destinée à ne pas permettre à nos ennemis de s'en tirer avec des mensonges et des inventions, ne saurait en aucun cas légitimer cette discussion injustifiée.

113. Dans le passé, nous avons condamné catégoriquement cet exercice interventionniste et illégal et rejeté ses résultats, et nous allons voter contre le projet de résolution A/39/L.11. Peu importe combien de fois une résolution partielle, peu réaliste et partisane sera adoptée ici ou ailleurs, elle n'aura aucune validité et n'aura pas un caractère obligatoire pour nous. Nous demandons instamment à toutes les délégations qui ont leur propre jugement et qui souhaitent véritablement contribuer à un règlement pacifique du problème de ne pas appuyer cette tactique extrêmement nuisible et dilatoire.

114. Ne permettons pas que la myopie et l'aventurisme, qui caractérisent cette tactique et qui font partie de la stratégie globale des instigateurs de la guerre non déclarée, entravent la recherche d'une solution politique rapide. Renonçons aux avantages à court terme que l'on peut tirer en se faisant passer pour un Etat de première ligne et aux tentatives égoïstes de pêcher en eaux troubles, et préconisons la stabilité, l'amitié et la

coopération à long terme dans notre région. Abandonnons la rigidité et l'intransigeance qui entravent des négociations directes, fructueuses et méthodiques au profit d'une politique plus sérieuse et plus réaliste qui servirait les intérêts de tous.

115. M. ABDUL KADIR (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois encore, pour la cinquième année consécutive, nous sommes saisis de la question intitulée "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales". Ma délégation se souvient parfaitement des débats antérieurs sur ce point. Ces débats, infailliblement, ont été caractérisés avant tout par la vive indignation et l'horreur ressenties par la communauté internationale devant l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique. Qu'une superpuissance, membre permanent du Conseil de sécurité, dont le devoir est de préserver et d'assurer la paix et la sécurité internationales, puisse se servir de sa puissance pour asservir une petite entité souveraine, nous remplit d'appréhension : ce qui s'est produit en Afghanistan et ailleurs ne pourrait-il pas se produire dans la plupart de nos pays, qui sont tout aussi vulnérables ? Il est donc absolument nécessaire que nous continuions à condamner toute violation du droit sacré de tout Etat à l'indépendance, à la souveraineté, et à l'intégrité nationale.

M. Fajardo Maldonado (Guatemala), vice-président, prend la présidence.

116. L'Union soviétique n'est pas parvenue à nous persuader que son intervention, son occupation et, par la suite, la mise en place forcée d'un régime fantoche en Afghanistan sont intervenues à la demande du peuple afghan pour le protéger d'une menace extérieure. Les faits prouvent le contraire. En effet, depuis les premiers jours d'existence de leur nation, les Afghans n'ont jamais eu besoin de troupes étrangères pour protéger leur indépendance. Le peuple afghan est célèbre pour sa fière indépendance, et la lutte que les moudjahiddin continuent de mener prouve amplement qu'ils rejettent l'occupation soviétique et le régime fantoche qui leur sont imposés.

117. Les dangers qu'entraîne l'intervention militaire étrangère devraient apparaître clairement aux yeux de tous. Une telle action constitue une violation sérieuse et flagrante de la Charte des Nations Unies. En particulier, lorsque l'auteur de cette violation est l'un des principaux acteurs du système international, cela remet en question les principes fondamentaux qui sont à la base d'un comportement acceptable dans les relations entre Etats. L'aventure soviétique en Afghanistan a, de toute évidence, provoqué un changement qualitatif du climat de sécurité, non seulement dans la région immédiate mais également dans le monde entier. Une telle évolution rétrograde, tout en entravant très sérieusement les efforts déployés par les pays de la région pour encourager la coopération et faire régner la paix et la stabilité dans la région, a également augmenté sensiblement la tension internationale. Il ne fait aucun doute que l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique, si on la considère dans le contexte de la situation mondiale, a exacerbé la tension Est-Ouest et s'intègre dans la chaîne des événements qui ont fait régresser le processus de la détente. Elle a accru tout à fait légitimement la préoccupation et l'anxiété de la

communauté internationale, en particulier des petites nations.

118. Pour nous, en Asie du Sud-Est, les événements en Afghanistan ressemblent à un scénario que nous connaissons bien. Je veux parler de la situation au Kampuchea, où un pays puissant a envoyé ses troupes dans un Etat plus faible et a installé un régime fantoche, sous prétexte qu'il avait été invité par le peuple kampuchéen. Dans ce cas-là également, l'argument est réfuté par la résistance du peuple kampuchéen à l'armée d'occupation et à son régime fantoche, sans parler des centaines de milliers de réfugiés. En fait, dans les deux cas, le droit international est foulé aux pieds, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit inaliénable des peuples à l'autodétermination et des droits souverains des Etats.

119. Point n'est besoin de nous rappeler que la gravité de la situation en Afghanistan constitue toujours une source d'inquiétude et de grande préoccupation pour tout le monde, surtout si l'on songe à ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. L'action de l'Union soviétique a été condamnée par tout le monde, sauf par quelques-uns de ses amis notoires. Elle a été condamnée par l'Organisation des Nations Unies, par le Mouvement des pays non alignés, par l'Organisation de la Conférence islamique et par d'autres instances internationales. Le monde s'est prononcé très nettement et sans équivoque contre la présence continue de troupes étrangères en Afghanistan, car cette présence est non seulement contraire aux vœux de la population mais constitue en outre un mépris flagrant de la Charte des Nations Unies.

120. Cette présence, malgré les dénis de l'Union soviétique, est nettement contraire aux vœux du peuple afghan. La preuve en est que l'Union soviétique, malgré toute sa puissance militaire, n'a pu briser la volonté des moudjahiddin. Le courage et la résistance des combattants afghans de la liberté sont vraiment l'incarnation de la réaction de tous les peuples contre l'assujettissement par une force d'occupation étrangère. En vérité, le coût a été très élevé pour le peuple afghan. Des villes et des villages ont été bombardés et ravagés; des représailles impitoyables ont été organisées contre les Afghans et des millions d'entre eux ont dû fuir leurs foyers. Cependant, malgré le sang versé et les souffrances immenses, malgré l'inégalité des forces, malgré la puissance destructrice des armes soviétiques, la résistance continue avec la même vigueur.

121. La Malaisie continuera d'appuyer la juste cause du peuple afghan par tous les moyens à sa disposition, dans la lutte courageuse qu'il mène pour libérer sa patrie. Mon gouvernement a d'ailleurs fourni des locaux aux moudjahiddin, à Kuala Lumpur.

122. Je voudrais féliciter les Gouvernements pakistanais et iraniens pour leur patience, leur courage et leur détermination devant la tâche monumentale qu'ils doivent entreprendre pour accueillir plus de 4,5 millions de réfugiés, tous chassés de leurs foyers à la suite de la tyrannie étrangère. Nous croyons savoir que le nombre des réfugiés est de près de 3,5 millions au Pakistan et de plus d'un million en Iran. Le flot de réfugiés continue de grossir à mesure que l'Union soviétique intensifie sa campagne d'asservissement du peuple afghan, et ces réfugiés constituent déjà la plus

grande communauté de ce genre dans le monde. Cela suffit en soi à révéler la tragédie qui s'est abattue sur le peuple afghan et cela montre l'absurdité des affirmations selon lesquelles une armée étrangère avait été "invitée" à "sauver" ce pays.

123. Mon gouvernement espère ardemment que les dirigeants soviétiques se rendront compte que leurs tentatives d'asservir l'Afghanistan dans le cadre de leur plan stratégique continueront de se heurter à la résistance du peuple afghan. Poursuivre la politique actuelle ne peut que faire couler plus de sang, augmenter le chaos et menacer davantage encore la stabilité de la région et celle du monde. La seule solution possible réside dans un règlement politique qui rétablira la souveraineté et l'indépendance de l'Afghanistan et les préservera. Mon gouvernement appuie donc pleinement les efforts déployés en ce sens par le Secrétaire général, par l'intermédiaire de son représentant personnel, M. Diego Cordovez. Ma délégation prend note avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur ce point [A/39/513], qui précise que la recherche d'un règlement pacifique et global se poursuit. Nous espérons que les efforts de M. Cordovez donneront des résultats positifs, conformément aux vœux et aux décisions de la communauté internationale.

124. Une fois de plus, nous sommes saisis d'un projet de résolution [A/39/L.11] qui réitère l'appel en faveur du retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan, et qui souligne, entre autres, la nécessité de préserver l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan. Il engage également les parties directement intéressées à œuvrer pour aboutir d'urgence à une solution politique. Mon pays est l'un des auteurs du projet de résolution qui, je n'en doute pas, sera adopté à une majorité écrasante, comme cela a été le cas de projets de résolutions analogues au cours de sessions antérieures.

125. M. KIRCA (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : La crise en Afghanistan a, depuis cinq ans, profondément blessé cette nation, ébranlé la stabilité de la région et envenimé les relations internationales. Les causes et les conséquences de cette grave crise ne sont que trop apparentes pour pouvoir être réfutées ou dissimulées.

126. L'Afghanistan, pays avec le peuple duquel nous avons de profonds liens historiques et culturels, a été transformé en champ de bataille, ce qui a provoqué des destructions massives et d'immenses souffrances humaines. Nous sommes profondément préoccupés et troublés par la transformation que l'on a essayé d'imposer au peuple afghan par des moyens militaires. Nous pensons que le peuple afghan doit être libre de décider de son sort et de son régime interne dans le cadre d'un statut de non-aligné.

127. De toute évidence, les conséquences d'une crise ayant de telles proportions politiques et humaines ne pouvaient pas être limitées à l'Afghanistan seul, et elles ne l'ont d'ailleurs pas été. Des millions de réfugiés afghans qui ont cherché refuge au Pakistan et en Iran, ainsi qu'un nombre modeste de familles afghanes qui essaient de bâtir une vie nouvelle dans d'autres pays, dont la Turquie, sont victimes des troubles qui ont été créés en Afghanistan. L'augmentation constante du nombre de réfugiés afghans crée

une situation difficile à laquelle le Pakistan et l'Iran doivent continuer de faire face. Nous ne pouvons que féliciter les gouvernements de ces deux pays d'avoir fourni un abri et des secours humanitaires aux réfugiés afghans.

128. Nous avons pris note de l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée générale sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales [A/39/513], à savoir que, dans le contexte d'un règlement politique, le souci principal, voire l'objectif primordial de l'Organisation des Nations Unies, devrait être de faire cesser les souffrances du peuple afghan. Le retour volontaire des réfugiés afghans dans leur patrie est considéré comme étant l'une des conditions fondamentales d'un règlement politique de la crise afghane.

129. Nous tenons à manifester notre inquiétude devant les violations territoriales et les attaques aériennes dont le Pakistan a été l'objet. Nous déplorons ces violations.

130. Nous avons atteint depuis longtemps le point où chacun devrait se rendre compte qu'il ne peut pas y avoir de solution militaire en Afghanistan. Retarder la recherche sérieuse d'une solution politique et continuer à compter sur les moyens militaires ne feront qu'ajouter aux souffrances humaines et aggraver les tensions régionales et internationales.

131. Depuis le tout début de cette crise, le Gouvernement turc a constamment réclamé une solution politique. Nous avons toujours insisté sur les conséquences préjudiciables de cette question sur les relations internationales.

132. Les éléments fondamentaux d'un règlement politique global en Afghanistan ont déjà été systématiquement définis par divers groupes d'Etats Membres, qui ont fait part des espoirs de la communauté internationale et qui se sont déclarés prêts à apporter une contribution positive au règlement de la question.

133. Il est clair que toute solution juste et durable en Afghanistan, qui permette le rétablissement des relations de bon voisinage dans la région, passe par le retrait des forces étrangères du pays. L'indépendance de l'Afghanistan et sa qualité d'Etat non aligné doivent être rétablis et garantis. Le peuple afghan doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination sans ingérence ni intervention étrangère, et le droit des réfugiés afghans de revenir dans leur pays doit être respecté.

134. Un règlement politique rapide, garantissant les droits et intérêts légitimes du peuple afghan, reste l'objectif premier qui doit être poursuivi par voie de négociations. Nous attachons une importance particulière aux efforts du Secrétaire général, qui offre le meilleur espoir d'un règlement politique négocié et global.

135. Tournant notre attention vers la prochaine série de discussions indirectes, qui auront lieu au début de l'année prochaine, nous tenons à réaffirmer notre ferme appui aux initiatives du Secrétaire général. Nous pensons qu'il est temps que tous les intéressés s'orientent vers le règlement de la crise afghane. Nous notons une fois de plus avec satisfaction la coopération pleine et entière du Gouvernement pakistanais avec le Secrétaire général dans le processus de négociations indirectes.

136. Nous plaçons nos espoirs dans ces efforts diplomatiques, qui doivent être encouragés et appuyés par tous les intéressés.

137. M. WOOLCOTT (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Les raisons avancées par l'Union soviétique pour justifier son invasion et son occupation continue de l'Afghanistan demeurent inacceptables pour le Gouvernement australien actuel, comme elles l'étaient il y a près de cinq ans.

138. On prétend que les troupes soviétiques sont entrées en Afghanistan sur l'invitation expresse du gouvernement légitime de Kaboul. Et pourtant, l'un des premiers actes commis à Kaboul après l'intervention soviétique a été l'assassinat du président de l'époque et l'installation d'un nouveau régime docile. La simple logique réfute donc l'argument avancé par l'Union soviétique pour justifier son intervention.

139. Le fait est qu'un petit pays non aligné, en développement, ayant sa propre histoire et ses propres traditions et maintenant des liens déjà étroits avec l'Union soviétique, s'est trouvé envahi par son grand voisin du nord qui a pu ainsi mettre en place un régime docile.

140. L'Afghanistan n'a jamais représenté une menace pour la sécurité de l'Union soviétique. Nous avons plutôt assisté à une nouvelle tentative d'expansion de la sphère de contrôle soviétique. D'autres petits Etats Membres en développement, non alignés, se sont sentis moins sûrs à la suite de cette violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations Unies et des normes de comportement international.

141. Au cours des années qui ont suivi, l'Assemblée générale a adopté, à des majorités écrasantes, des résolutions demandant le retrait d'Afghanistan de toutes les forces étrangères. Ces résolutions n'ont pas pu être appliquées en raison du refus de l'Union soviétique de reconnaître la compétence de l'Assemblée générale, alors que cette superpuissance n'est que trop prête à critiquer les autres lorsque, soi-disant, ils ne respectent pas les résolutions de l'Assemblée.

142. La majorité à laquelle les résolutions successives, relatives à cette question, ont été adoptées montre clairement que la communauté internationale n'est pas prête à accepter la situation créée par l'occupation continue de l'Afghanistan par l'Union soviétique. Les Afghans, dans leur majorité, n'y sont apparemment pas disposés non plus. Loin d'accueillir les troupes soviétiques en libérateurs, le peuple afghan a montré par son hostilité que celles-ci ne sont en sécurité que dans des garnisons bien fortifiées dans les grandes villes et qu'elles ne se déplacent dans les campagnes qu'à leurs propres risques.

143. Le Gouvernement australien ne condamne pas seulement l'invasion en tant que telle, mais il déplore aussi les tactiques militaires auxquelles les forces soviétiques ont encore recours en Afghanistan pour asservir le peuple afghan, notamment les bombardements massifs qui ont eu lieu dans le cadre des récentes campagnes menées dans les vallées du Panshir et du Lobar, entre autres. Ces méthodes ne font que multiplier les souffrances infligées au peuple afghan.

144. L'intitulé de la question que nous débattons a été choisi avec soin. Nous discutons non seulement de la situation en Afghanistan, mais aussi de ses con-

séquences pour la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, il est bon de rappeler que c'est l'intervention soviétique et l'occupation soviétique de l'Afghanistan qui, plus que toute autre chose, ont arrêté le processus de détente et laissé s'installer une tension dangereuse dans les relations entre superpuissances, comme nous avons pu le constater ces dernières années. Ainsi, tous les pays ont subi les effets de l'intervention en Afghanistan, bien que le peuple afghan lui-même, naturellement, ait eu à en supporter les conséquences les plus tragiques.

145. De même que l'intervention en Afghanistan a exacerbé la guerre froide, il apparaît clairement que rien ne contribuerait plus à rétablir un climat de confiance international que l'acceptation par l'Union soviétique d'un règlement pacifique du problème de l'Afghanistan. Cette amélioration du climat international profiterait non seulement à l'Union soviétique, mais à tous les Etats Membres.

146. Dans ce contexte, ma délégation a suivi avec beaucoup d'intérêt, pendant toute l'année, les activités du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Diego Cordovez, et a étudié avec soin le rapport sur la question. La délégation australienne tient à redire au Secrétaire général et à M. Cordovez qu'elle appuie vigoureusement leurs efforts et elle leur renouvelle ses assurances de pleine coopération.

147. Le Secrétaire général a pu faire état de certains progrès dans sa recherche d'un règlement négocié. Nous devons l'en féliciter. Il serait toutefois naïf de prétendre qu'une solution est en vue, étant donné l'attitude que persistent à adopter le régime de Babrak Karmal et ses protecteurs soviétiques. Les pourparlers indirects que le représentant personnel du Secrétaire général a menés, à Genève, à la fin du mois d'août 1984, auxquels ont participé les représentants du Pakistan et de l'Afghanistan, et dont un représentant de l'Iran a été amplement informé, semblent avoir permis des progrès utiles. Le Gouvernement australien espère que le travail effectué actuellement par les parties elles-mêmes pour évaluer la nature, l'intention et l'interaction des mesures spécifiques envisagées dans un règlement donnera lieu à des progrès substantiels.

148. Nous attendons beaucoup de la nouvelle série de pourparlers qui aura lieu en février de l'année prochaine. Nous invitons toutes les parties intéressées, mais surtout la partie qui a été à l'origine de l'action militaire, à aborder cette nouvelle série de pourparlers avec un sens élevé des responsabilités afin que le Secrétaire général puisse faire état de progrès réels.

149. Je ne pourrais terminer cette déclaration sans parler du sort tragique des réfugiés. L'Iran fournit un abri à des centaines de milliers de réfugiés afghans. Le Pakistan a dû supporter un fardeau encore plus lourd en accueillant près de 3 millions de réfugiés afghans sur son territoire. Cette situation a provoqué des pressions insoutenables pour l'économie pakistanaise et mon gouvernement rend hommage au Gouvernement pakistanaise pour la façon dont il a fait face à ses lourdes responsabilités. De même, nous apprécions grandement les efforts des organisations de secours humanitaires et, notamment, le HCR. Dans un esprit de solidarité, le Gouvernement australien participe aux efforts internationaux en versant une contribution

de plus de 23,6 millions de dollars sous forme de secours humanitaires et d'assistance aux réfugiés afghans. Nous continuerons à assumer notre part de responsabilité.

150. L'Australie a étudié le projet de résolution A/39/L.11 et, comme dans le cas des projets de résolutions similaires au cours des années précédentes, mon gouvernement votera en faveur de ce projet.

151. Lorsque l'Organisation est critiquée parce qu'elle ne réussit pas à maintenir la paix, ces critiques ne visent pas l'Organisation des Nations Unies elle-même, mais plutôt les pays qui sont coupables d'avoir rompu la paix ou violé les principes fondamentaux de la Charte.

152. Le Gouvernement israélien estime que les grandes puissances ont une responsabilité particulière à l'égard de la communauté internationale : celle de faire respecter la Charte et d'adopter une attitude modérée. Les pays plus petits se tournent vers l'Organisation des Nations Unies pour protéger et consolider leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Comme y a fait allusion le Ministre pakistanais des affaires étrangères en début de ce débat, cet après-midi, la force ne fait pas le droit.

153. Les résolutions qui recueillent de larges majorités à l'Assemblée générale, comme dans le cas du projet de résolution dont nous sommes saisis, sont l'expression de ce que l'on peut appeler l'opinion mondiale et, dès lors, d'une certaine force morale. L'Union soviétique, comme dans les autres pays, doit répondre de ses actes devant la communauté mondiale à travers le jugement de cette assemblée.

154. De l'avis de la délégation australienne, l'Union soviétique ne saurait mieux contribuer au renforcement de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies qu'en négociant le prompt retrait de ses troupes du territoire afghan, conformément aux quatre — et bientôt cinq — résolutions successives adoptées par l'Assemblée.

155. M. ABULHASSAN (Koweït) [*interprétation de l'arabe*] : La façon dont l'Assemblée générale traite des problèmes politiques du monde est, en fait, une preuve de la capacité et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans l'accomplissement de sa tâche fondamentale aux termes de la Charte. Cette tâche réside dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. En conséquence, le fait que l'Assemblée générale débâte d'un problème politique pendant plus d'une session, et sans aucun changement ni dans la nature ni dans la méthode d'examen de cette question, indique que l'Organisation a échoué dans cette épreuve et n'a pas surmonté les obstacles et les difficultés qu'elle a rencontrés. A ce stade, il est logique de se demander : pourquoi cet échec et cette hésitation ? Est-ce dû à l'absence de volonté politique de la part des Etats Membres pour appliquer les résolutions sur lesquelles ils sont d'accord et qu'ils ont adoptées ? Est-ce parce que les Etats qui sont directement concernés par le problème ont recours à la force et comptent l'employer dans les relations internationales au détriment des principes de vérité, de justice, de primauté du droit et de respect des vœux des peuples ?

156. Malheureusement, ma délégation pense que c'est cette dernière hypothèse qui est la bonne. Tant

que le principe de la force supplantera celui de la vérité, tant que les principes de l'égalité de droits et de devoirs entre les nations seront bafoués et tant que les politiques de domination et de création de sphères d'influence ravalent les droits des pays et des peuples à l'indépendance, à la souveraineté, à la paix et à la stabilité, ainsi que les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures et de coexistence pacifique avec les pays voisins en particulier, les problèmes, en bonne logique, non seulement demeureront mais continueront de s'aggraver.

157. La question dont nous sommes saisis aujourd'hui est le problème de l'Afghanistan, et justement, elle présente les caractéristiques que je viens de mentionner. Jusqu'à présent, le Secrétaire général a déployé de grands efforts afin de mettre en œuvre les résolutions antérieures adoptées à cet égard par l'Assemblée générale. De nombreuses séries de longues négociations ont eu lieu sous ses auspices et avec la collaboration de son représentant personnel. Le Secrétaire général y fait référence dans le rapport sur la question. Bien que ce rapport nous apporte une lueur d'espoir et quelques faibles rayons de lumière, nous pensons que cela ne suffira pas, pourtant, à dissiper l'obscurité qui enveloppe le peuple musulman et ami d'Afghanistan ni à éclairer sa voie vers la paix et la stabilité.

158. La délégation de mon pays approuve pleinement ce qu'affirme le Secrétaire général dans son rapport, que je viens de mentionner : "J'ai toujours estimé que dans ce contexte le souci principal, voire l'objectif primordial, de l'Organisation des Nations Unies devrait être de faire cesser les souffrances du peuple afghan." [Voir A/39/513, par. 2.]

159. Le Koweït est de plus en plus profondément préoccupé par les souffrances que continue de subir le peuple musulman et ami d'Afghanistan, par la poursuite de l'occupation étrangère de son territoire, par l'usurpation de la liberté et de l'indépendance de sa décision politique et par la situation dans laquelle se trouvent des millions d'Afghans, contraints de subir l'humiliation et les privations d'une émigration vers des pays voisins, pour fuir l'oppression et la tyrannie des forces étrangères d'occupation, qui ont entre leurs mains le sort et les intérêts de ce peuple indépendant et non aligné.

160. Conformément aux enseignements divins de l'Islam et aux principes de vérité et de justice, le Koweït ne peut qu'appuyer son ami affaibli et démuné et le soutenir dans l'épreuve. Nous saluons l'héroïsme de ce peuple musulman qui, animé d'une foi divine, s'est engagé pleinement à défendre son droit de vivre en paix sous le régime de son choix, à l'abri de toute ingérence extérieure dans ses affaires, d'où qu'elle provienne. Nous exprimons donc à nouveau notre gratitude aux pays qui accueillent les réfugiés — surtout le Pakistan — et à ceux qui, avec les institutions spécialisées, fournissent une aide humanitaire afin d'atténuer les souffrances de ces réfugiés afghans. Nous demandons à la communauté internationale d'accroître cette aide et de continuer à déployer des efforts sur le plan individuel et collectif, par le biais des organisations internationales et régionales, pour permettre au peuple afghan de retrouver une vie normale.

161. Ma délégation estime que le problème persiste en raison d'un manque de souplesse et d'un refus de s'attaquer à la question du retrait des forces soviétiques du territoire afghan et de laisser ce peuple décider lui-même de son propre avenir sans aucune ingérence extérieure dans ses affaires. La persistance de l'occupation soviétique entraînera de nouvelles violences et une émigration accrue et compliquera davantage encore le problème. Le Koweït demande donc instamment à l'Union soviétique, Etat ami qui a des responsabilités particulières à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qui est l'une des deux superpuissances du monde, d'appliquer les nombreuses résolutions adoptées par la communauté internationale demandant le retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan.

162. Je répète ici qu'il est impossible, quelles que soient les circonstances, d'accepter que l'on porte atteinte à la liberté, à la souveraineté ou à l'intégrité territoriale de tout Etat indépendant, où qu'il se trouve, malgré toutes les excuses et toutes les tentatives de justification qui ont été ou qui pourraient être invoquées. On ne peut accepter aucun prétexte justifiant l'intervention sur un continent, dans une région ou en un point quelconque du monde. Le Koweït condamne également avec vigueur la violation sauvage des droits permanents de tout peuple et de tout pays à l'indépendance et au libre choix de son destin et de son système de société, sans ingérence.

163. Le déni de ces droits ne peut que saper les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et rabaisser le niveau des relations internationales au règne de la force, du chaos et de la loi de la jungle.

164. A cet égard, le Koweït soutient et appuie tous les efforts du Secrétaire général et attend avec intérêt la prochaine série de négociations qui doit avoir lieu en février prochain. Il souhaite que ces négociations soient couronnées de succès et espère qu'elles aboutiront dès que possible au retrait des troupes soviétiques, afin que les réfugiés puissent rentrer dans leurs foyers et qu'ils vivent à nouveau dans la liberté et dans la dignité, et afin que le peuple afghan puisse aussi exercer librement sa volonté pour choisir son régime économique et politique, sans aucune forme d'intervention étrangère.

165. Je souhaiterais terminer ma déclaration en citant le paragraphe final du rapport du Secrétaire général :

“En même temps, j'espère sincèrement que les deux gouvernements, étant donné les objectifs qu'ils entendent atteindre par le processus diplomatique, ne se laisseront pas influencer en mal à la table de négociations. Ils ne doivent pas oublier que le règlement global a été conçu dès le début comme le moyen le plus efficace pour résoudre tous les problèmes qui ont provoqué la situation actuelle, et pour établir des bases solides pour les relations de bon voisinage dans la région.” [Ibid., par. 9.]

166. Ma délégation partage les espoirs du Secrétaire général et tient à affirmer qu'elle l'appuie entièrement dans sa noble mission.

167. M. KASEMSRI (Thaïlande) [interprétation de l'anglais] : La situation en Afghanistan reste l'une des questions principales à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Il s'agit d'un problème aux conséquences considérables, non seulement pour la stabilité de cette région du monde, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales.

168. La poursuite de l'intervention militaire étrangère en Afghanistan constitue une grave violation de certains des principes les plus fondamentaux de la Charte des Nations Unies : le principe selon lequel les Etats doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat; le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats; le principe de l'égalité des droits et du droit des peuples à l'autodétermination, notamment leur droit de choisir librement leur propre système politique, économique et social.

169. Tels sont les principes fondamentaux sur lesquels doivent s'établir les relations entre les Etats. Ils font partie intégrante du droit international, doivent être considérés comme *jus cogens* et ne peuvent prêter à aucune interprétation sélective. Aucun Etat ne pourrait demeurer indifférent devant une violation flagrante et continue de ces principes. Lorsqu'un Etat Membre de l'Organisation, en particulier s'il porte une responsabilité spéciale en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, méprise ces principes et les résolutions de l'Assemblée, il sape gravement les fondements mêmes de l'Organisation et compromet sa capacité de maintenir et d'encourager la paix et la sécurité internationales.

170. En outre, les événements tragiques qui se déroulent en Afghanistan compromettent gravement tout assainissement de l'atmosphère internationale et le rétablissement d'un certain niveau de confiance entre les grandes puissances, indispensable au processus d'élaboration de solutions communes à d'autres problèmes pressants dans le monde.

171. La situation qui prévaut en Afghanistan présente encore un autre aspect qui a suscité une préoccupation légitime. La situation en Afghanistan a posé un problème humanitaire d'une très grande envergure. Presque un quart de la population afghane a été chassée de ses foyers et forcée de chercher refuge dans des camps de réfugiés situés dans les pays voisins, en particulier au Pakistan et en Iran. En Thaïlande, nous devons supporter un fardeau analogue en raison d'une situation analogue au Kampuchea. La délégation thaïlandaise souhaite donc saisir cette occasion pour rendre un hommage tout particulier au Pakistan et à l'Iran pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin de soulager les souffrances des malheureux réfugiés afghans. Les Afghans qui ont trouvé asile au Pakistan constituent le plus grand groupe de réfugiés au monde. Nous continuons d'espérer que l'on arrivera bientôt à créer les conditions permettant aux réfugiés martyrs d'Afghanistan de rentrer dans leurs foyers en toute sécurité et dans la dignité.

172. La résistance héroïque du peuple afghan et des moudjahidin montre à l'évidence que l'intervention militaire en Afghanistan n'aura pas une issue heureuse. Le peuple afghan a prouvé qu'il n'était pas disposé à accepter une domination et une occupation étrangères. Ma délégation est fermement convaincue que l'histoire, une fois encore, témoignera de la

volonté et de la détermination du peuple afghan et de ses succès dans la lutte pour la liberté et l'indépendance.

173. L'Afghanistan et la Thaïlande sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies la même année, en 1946. Nos deux peuples ont un patrimoine et une tradition d'indépendance et de dignité semblables. C'est assurément le vœu commun des deux pays et des deux peuples de jouer un rôle constructif dans la communauté des nations qui les a amenés à devenir Membres de l'Organisation. Comme d'autres, nos deux pays, sans aucun doute, ont placé leurs espoirs pour l'avenir dans les principes et les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies. La Thaïlande est donc profondément préoccupée de voir que, pour la cinquième fois consécutive, l'Afghanistan continue à souffrir sous le joug de l'intervention militaire étrangère et d'un gouvernement qui lui a été imposé par une puissance étrangère. Devant un précédent aussi dangereux et devant un mépris aussi manifeste des normes et des principes internationaux fondamentaux, aucun Etat, petit ou grand, ne peut se sentir parfaitement en sécurité.

174. Reconnaissant les graves conséquences de l'intervention militaire en Afghanistan, l'Assemblée générale, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés ont tous exprimé leur profonde préoccupation et ont exigé, à maintes reprises, le retrait immédiat et total des troupes étrangères d'Afghanistan, afin de permettre au peuple afghan d'exercer son droit à l'autodétermination. La Thaïlande a toujours appuyé ces appels car nous estimons que le règlement politique global du problème afghan est un sujet brûlant et très préoccupant.

175. Ce règlement global doit se fonder sur les quatre éléments que l'Assemblée a maintes fois mis en relief : le retrait immédiat et total des troupes étrangères d'Afghanistan; le droit du peuple afghan de déterminer sa propre forme de gouvernement et de choisir son système économique, politique et social indépendamment de toute intervention extérieure, de toute subversion, coercition ou contrainte de quelque sorte que ce soit; la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la qualité d'Etat non aligné de l'Afghanistan; et la création des conditions voulues pour permettre aux réfugiés afghans de retourner volontairement dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur.

176. La Thaïlande se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général et son représentant personnel, M. Diego Cordovez, afin d'arriver à une solution politique et de hâter le processus diplomatique destiné à élaborer un règlement global conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée. Nous espérons ardemment que ces efforts vont s'intensifier et qu'ils bénéficieront de la coopération la plus large de toutes les parties intéressées, notamment celles qui se sont vu confier des responsabilités particulières afin de renforcer et de promouvoir le rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

177. Le projet de résolution A/39/L.11, qui a été présenté avec éloquence par le Ministre pakistanais des affaires étrangères au début de l'après-midi, fournit le cadre dans lequel peut s'inscrire le règlement global du problème afghan. Il souligne également la

volonté ferme et déterminée de l'Assemblée de voir effectivement appliqués les principes fondamentaux des Nations Unies et d'assurer l'efficacité de l'Organisation. Ma délégation, qui est l'un des auteurs du projet de résolution, croit que le fait de réaffirmer la volonté de la communauté mondiale d'appuyer les droits et les intérêts légitimes des peuples nous permettra de continuer à espérer qu'il est possible de trouver, en Afghanistan, un règlement juste et durable pour le peuple afghan.

178. M. LEE (Canada) : C'est avec regret et préoccupation que l'Assemblée est contrainte de se pencher à nouveau cette année sur la situation en Afghanistan. Plus de quatre années se sont écoulées depuis que les troupes soviétiques ont envahi l'Afghanistan, et l'Assemblée a débattu et adopté, avec une majorité écrasante, pas moins de cinq résolutions condamnant l'occupation soviétique continue de cette nation autrefois non alignée. D'autres organismes internationaux respectés, comme le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et le Commonwealth, se sont joints à l'Assemblée générale pour exiger le retrait des troupes d'occupation et le retour de l'Afghanistan à l'indépendance. Pourtant, l'Union soviétique continue de faire fi de ces appels de la communauté internationale et va même jusqu'à s'opposer à l'inscription de la question à l'ordre du jour. Devant une telle intransigeance, le Canada n'a d'autre choix que de réitérer sa vive opposition à la présence militaire soviétique en Afghanistan.

179. L'Union soviétique n'a jamais pu faire la preuve que l'Afghanistan a été agressé par quelque pays que ce soit. En fait, le seul pays à agir ainsi a été l'Union soviétique elle-même. Le régime de Babrak Karmal, installé au pouvoir à Kaboul il y a quatre ans par la force des armes, demeure toujours aussi impopulaire. La vive résistance populaire, à laquelle continue de se heurter son gouvernement, témoigne de façon éloquente de son échec à établir tout semblant de légitimité politique. Les nombreux rapports de défections de membres de l'armée et de la fonction publique afghanes au profit de la résistance montrent que le régime Karmal ne peut même s'assurer de la loyauté de ses propres agents. Il est clair que les forces soviétiques d'occupation ne servent qu'à défendre le régime Karmal contre sa propre population.

180. Entre-temps, la guerre menée pour garder ce régime au pouvoir a continué de dévaster le pays et de semer la misère chez ses habitants. On estime que 20 p. 100 de la population afghane ont été forcés de chercher refuge au Pakistan et en Iran, deux pays voisins. De plus, il est impossible d'évaluer le nombre de civils afghans qui ont vu leur cheptel et leur maison détruits, et leurs parents mutilés ou tués dans cette guerre atroce. Comme l'a montré la grande offensive soviétique menée cette année dans la vallée de Panshir, le niveau de violence n'a pas diminué mais plutôt augmenté depuis que l'Assemblée a débattu de cette question l'an dernier.

181. L'occupation soviétique a également eu de sérieuses répercussions dans d'autres pays. Les Etats voisins, l'Iran et, tout particulièrement, le Pakistan, ont dû assumer l'énorme fardeau d'accueillir les millions de réfugiés fuyant cette guerre. Au cours de l'année écoulée, le Pakistan a vu son espace aérien

envahi et des attaques ont été menées sur son territoire; ces manœuvres ont fait beaucoup plus de 50 victimes. Bon nombre de nations, dont le Canada, ont condamné ces violations de la souveraineté pakistanaise. En outre, la présence de plus de 100 000 militaires soviétiques en Afghanistan a eu un effet déstabilisateur sur l'ensemble du sud de l'Asie. Ainsi, elle a directement entravé tout progrès dans des dossiers internationaux tels que l'établissement de l'océan Indien en tant que zone de paix. L'occupation soviétique, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, a certes contribué à créer l'atmosphère de méfiance internationale qui prévaut actuellement.

182. Le Canada se réjouit des efforts déployés par la communauté internationale pour améliorer la situation en Afghanistan. Le HCR a fait un travail remarquable afin de satisfaire aux besoins fondamentaux des réfugiés afghans. Il a été secondé dans son travail par les deux pays d'asile et par bon nombre d'autres pays, dont le Canada, qui ont fourni une aide humanitaire à ces personnes. Le Canada veut féliciter le Secrétaire général et son représentant personnel pour tous les efforts fournis jusqu'à maintenant, efforts qu'il appuie sans réserve et qu'il estime être de nature à faciliter un règlement politique acceptable pour tous et conforme aux quatre éléments exposés dans le projet de résolution A/39/L.11. Enfin, il faut rendre hommage au Pakistan pour l'insistance qu'il met à soutenir ces quatre éléments qui sont essentiels à tout règlement pacifique en Afghanistan.

183. Le Canada souhaite que l'Union soviétique réévalue sa présence en Afghanistan et reconnaisse la légitimité des quatre conditions préalables dont fait état le projet de résolution pour restaurer la paix dans ce pays. Nous demandons instamment à l'Union soviétique de collaborer avec le Secrétaire général dans ses initiatives en vue de trouver un règlement politique équitable à cette grave question internationale, qui soit susceptible de redonner à l'Afghanistan son indépendance politique et sa souveraineté et de lui permettre de recouvrer son véritable statut de pays non aligné.

184. M. McDONAGH (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne.

185. L'intervention militaire à grande échelle de l'Union soviétique en Afghanistan, il y a près de cinq ans, était un acte de force contre le peuple d'un pays non aligné et en développement, qui a consterné la communauté internationale. Aujourd'hui, la poursuite de l'occupation de ce pays est toujours une cause de profonde préoccupation pour nous tous. Par ses actes en Afghanistan, en violation flagrante de ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies, l'Union soviétique a montré clairement qu'elle était prête à poursuivre ses objectifs en recourant à sa puissance militaire massive. La communauté internationale, à une majorité écrasante, a rejeté cette tentative d'imposer par la force un régime donné au peuple afghan. Année après année, l'Assemblée a condamné l'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique et demandé le retrait des forces d'occupation et un règlement négocié qui assure le rétablissement de l'indépendance de l'Afghanistan et de son statut de pays non aligné, qui permette au peuple afghan d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination

et qui rende possible le retour des réfugiés afghans dans leurs foyers, en toute sécurité et dans l'honneur. Pourtant, l'occupation soviétique se poursuit inexorablement.

186. Ces derniers mois, l'Union soviétique a intensifié ses efforts militaires contre les forces de la résistance. Les souffrances humaines infligées à l'Afghanistan sont énormes. Il est clair que le peuple afghan n'a qu'un vœu : être libre de décider de son propre avenir. C'est son droit. Pourtant, des hommes et des femmes innocents meurent ou perdent leurs foyers alors que les forces d'occupation tendent de réprimer une résistance courageuse. Les Dix condamnent ces attaques contre des civils afghans et la destruction généralisée de villages, d'ouvrages d'irrigation, de terres arables et de récoltes, ainsi que la pose de mines, au hasard des chemins de campagne. Des rapports inquiétants font état de pénuries alimentaires, de malnutrition et d'une mortalité infantile élevée dans les zones rurales de l'Afghanistan. L'inquiétude de la communauté internationale devant la violation des droits de l'homme en Afghanistan s'est encore manifestée cette année dans la décision du Conseil économique et social, sur la recommandation de la Commission des droits de l'homme, de désigner, pour la première fois, un rapporteur spécial pour l'Afghanistan. Les Dix attendent avec impatience de pouvoir examiner le rapport que le rapporteur désigné doit présenter à la quarante et unième session de la Commission.

187. Plus de 20 p. 100 de la population afghane ont été obligés de fuir le pays. L'exode se poursuit et chaque mois de nouveaux réfugiés atteignent les camps situés dans les pays voisins. Au Pakistan seulement, il y a près de trois millions de réfugiés afghans — la plus grande concentration de réfugiés dans le monde. Les Dix sont profondément préoccupés par le fait que des civils pakistanais et des réfugiés afghans ont été tués dans des attaques lancées contre le territoire pakistanais à partir de l'Afghanistan et ils déplorent ces violations de la frontière pakistanaise.

188. Les Dix sont pleinement conscients du lourd fardeau que les réfugiés constituent pour les pays d'accueil. La Communauté européenne et les Etats qui la composent ont apporté une contribution notable aux efforts de secours internationaux et continueront de le faire tant qu'il le faudra.

189. Cependant, s'il ne faut pas oublier le triste sort et les souffrances des réfugiés, l'aide dont ils ont besoin ne peut être qu'un palliatif temporaire. Ce qu'ils veulent, c'est pouvoir rentrer chez eux. Or, pour qu'ils puissent le faire en toute sécurité et dans la dignité, il faut qu'une véritable solution politique intervienne qui permette à l'Afghanistan de revenir à son statut traditionnel de pays indépendant et non aligné, à l'abri de toute ingérence étrangère. Il faut aussi que le peuple afghan soit pleinement à même d'exercer son droit à l'autodétermination. Il faut pour cela, avant tout, que s'effectue un retrait immédiat des troupes étrangères de l'Afghanistan. Ces principes, qui devraient être respectés dans la recherche d'une solution au problème afghan, ont été clairement énoncés par l'Assemblée. Les Dix déplorent que la puissance occupante refuse d'accepter une résolution

conforme à ces principes, bien que ceux-ci aient été approuvés par l'Organisation des Nations Unies.

190. Les Dix ont appuyé les différentes propositions avancées en vue d'une solution politique fondée sur les principes des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont encouragé les initiatives de l'Organisation de la Conférence islamique et se sont félicités des efforts du Mouvement des pays non alignés. Ils ont également appuyé pleinement la résolution 35/37 de l'Assemblée générale, qui a mené à la nomination, par le Secrétaire général, d'un représentant personnel, lequel userait de ses bons offices pour promouvoir une solution politique conforme aux dispositions de ladite résolution. Ils rappellent la proposition du Conseil de l'Europe, en date du 30 juin 1981, en faveur d'un règlement politique global du conflit. Cette proposition, tout en tenant pleinement compte des intérêts légitimes des pays de la région, visait l'arrêt de l'intervention extérieure et la mise en place de garanties pour empêcher de telles interventions à l'avenir. Les Dix, tout en maintenant cette proposition et se déclarant disposés à en discuter, sont également prêts à appuyer toute autre initiative constructive qui mènerait vers une solution politique satisfaisante. Ils continuent cependant de croire que seul un règlement accepté par le peuple afghan et tenant pleinement compte de son droit fondamental à l'autodétermination permettrait une paix durable et assurerait la stabilité dans la région.

191. Les Dix continueront de suivre avec intérêt les efforts actuellement déployés par le Secrétaire général et son représentant personnel en vue d'aboutir à un règlement politique dans le cadre des Nations Unies. Mais ils s'inquiètent cependant de la lenteur des discussions indirectes et des difficultés éprouvées pour surmonter les obstacles existants. Ils regrettent que l'Union soviétique n'ait pas encore apporté l'indispensable contribution positive qui permettrait à ces efforts d'aboutir et que, notamment, aucun progrès n'ait été réalisé dans la question du retrait des forces d'occupation, qui reste l'élément clef de toute solution.

192. L'occupation de l'Afghanistan par l'Union soviétique est une menace continuelle pour la stabilité de la région et un danger constant pour la paix et la sécurité internationales. Ce débat souligne l'importance que la communauté internationale continue d'accorder à la question de l'Afghanistan et réaffirme le refus de l'Assemblée générale d'accepter un fait accompli en l'occurrence. Les Dix sont certains que cette année encore, l'Assemblée générale confirmera par son vote son désir constant de voir intervenir une véritable solution politique en Afghanistan.

193. M. SHELDON (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : L'Organisation des Nations Unies, en vertu de la Charte, est un instrument destiné à maintenir la paix et la sécurité internationales et à favoriser la coopération et la compréhension entre les peuples. Malheureusement, on essaie souvent, de façon déshonorante, d'utiliser cet important instrument à des fins mal intentionnées et basement intéressées. C'est le cas à la présente session de l'Assemblée générale, que l'on veut, une fois encore, forcer à examiner la prétendue question afghane. Le titre même de cette question, telle qu'elle est inscrite à l'ordre du jour, montre bien

que son but essentiel est d'empêcher le peuple afghan de développer le système politique, économique et social selon la voie qu'il s'est choisie à l'issue de la révolution d'Avril. On veut saper la sécurité de l'Afghanistan, refuser à ce pays non aligné et pacifique, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, le droit de trancher lui-même les questions qui relèvent exclusivement de la compétence interne du peuple et du Gouvernement afghans. De telles tentatives vont résolument à l'encontre des normes universellement reconnues du droit international et violent de façon flagrante la Charte des Nations Unies.

194. Voilà pourquoi ma délégation partage les vues de la délégation afghane et appuie pleinement la position défendue par cette délégation qui, dès le début de la présente session, et encore aujourd'hui, a dû réitérer sa ferme opposition au débat sur la prétendue question afghane.

195. Néanmoins, notre délégation participe à cette discussion afin de défendre les droits et les intérêts légitimes de la République démocratique d'Afghanistan, soutenir les efforts qu'elle fait pour normaliser la situation dans la région et pour montrer, à la lumière des faits et des données réels, les véritables buts de ceux qui mènent ici une campagne frénétique de propagande antisoviétique et antiafghane.

196. L'essence même de ce problème réside dans le fait que la République démocratique d'Afghanistan, née de la révolution nationale démocratique accomplie par le peuple afghan, s'est heurtée dès le début de son existence à une résistance acharnée de l'impérialisme international et de ses suppôts et des réactionnaires de tout bord qui ont recouru à une intervention armée, coordonnée et de grande envergure dans les affaires de ce pays. Le but de cette ingérence, évident depuis le début, était d'en revenir aux sombres jours du féodalisme et du Moyen Age et par là même d'intimider les autres peuples qui luttent pour leur libération nationale et sociale, leur liberté et leur indépendance. Cela ne peut être dissimulé par les inventions malveillantes, les acrobaties verbales et les invectives auxquelles se livrent certains orateurs au cours des débats actuels.

197. La principale responsabilité de la tension qui continue à régner en Afghanistan et dans la région de l'Asie du Sud-Ouest incombe surtout aux Etats-Unis d'Amérique. Pour tenter de compenser l'affaiblissement de leurs positions stratégiques, dans la région du golfe Persique, les Etats-Unis ont recours au terrorisme, érigé en politique d'Etat, et font tout ce qui est en leur pouvoir pour maintenir, dans cette zone, une atmosphère de tension dont ils veulent profiter pour s'ingérer effrontément dans les affaires des Etats de la région, comme ils le font au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine. Dans sa guerre non déclarée contre la République démocratique d'Afghanistan, Washington a financé la racaille contre-révolutionnaire afghane, lui ayant fourni plus de 300 millions de dollars rien qu'au cours des trois dernières années. C'est sur ordre de Washington que l'on envoie à ces terroristes des mortiers, des lance-roquettes, des mines, des substances toxiques, des armes automatiques et des fusils. C'est précisément Washington qui assure les bandits d'un "appui complet". Ce sont ses émissaires qui transmettent ostensiblement des chèques pour des millions et des mil-

lions de dollars destinés à couvrir les "besoins" des contre-révolutionnaires et ce sont eux qui promettent que cette assistance s'amplifiera et que le nombre de conseillers américains augmentera à l'avenir.

198. La guerre non déclarée menée contre l'Afghanistan n'est que l'un des éléments du plan d'ensemble des Etats-Unis visant à déstabiliser la situation dans toute la région, depuis l'Asie du Sud jusqu'au golfe Persique. Dans le contexte de cette politique, le Pakistan doit jouer un rôle particulier car c'est à partir de son territoire que sont menés les actes d'agression contre la République démocratique d'Afghanistan. Il y a sur le territoire pakistanais une centaine de centres terroristes de subversion et de sabotage où sont entraînés les groupes de bandits armés. Le financement de ces activités est assuré tant par des sources américaines que par le biais de l'assistance économique et militaire, d'un montant de 3,2 milliards de dollars, accordés par Washington à Islamabad en vertu d'un accord entre eux.

199. C'est de ces centres que, dès 1978, des bandes de contre-révolutionnaires équipés d'armes modernes ont commencé à être envoyées, en nombre sans cesse croissant, en Afghanistan, où elles sèment la mort et la destruction.

200. Comme le Ministre afghan des affaires étrangères, Shah Mohammad Dost, l'a dit au cours du débat général à la présente session :

"Des milliers d'innocents, enfants, femmes et personnes âgées... ont été massacrés... Le coût total de cette destruction pour notre économie nationale s'élève à près de 34 milliards d'afghanis, ce qui représente les trois quarts de l'investissement total de développement effectué au cours des 20 années qui ont précédé la révolution du 27 avril 1978." [Voir 12^e séance, par. 78.]

201. Mais cela ne suffit pas aux auteurs et aux instigateurs de cette guerre non déclarée contre l'Afghanistan. La visite rendue dans la deuxième quinzaine du mois de mai dernier par le Vice-Président des Etats-Unis, M. G. Bush, au Pakistan, a montré à la fois que Washington a l'intention de multiplier les livraisons d'armes aux contre-révolutionnaires afghans, en donnant à l'agression, pour ainsi dire, un nouvel aspect sur le plan qualitatif et qu'il souhaite entraîner davantage encore Islamabad dans son sillage. Or, il est bien connu que le Pakistan, que personne ne menace, est le siège du Commandement central des Etats-Unis qui englobe dans sa zone d'action 19 pays d'Asie et d'Afrique, dont l'Afghanistan. Ce commandement dispose de forces de déploiement rapide. Le Pakistan se voit livrer à un rythme accéléré les armements américains les plus perfectionnés, notamment des chasseurs-bombardiers F-16, de l'équipement d'artillerie mobile et des transports blindés. Les Etats-Unis encouragent manifestement le Pakistan à se lancer dans des actes de plus en plus irréflectés contre son voisin et se livrent d'ailleurs eux-mêmes à des activités interventionnistes de plus en plus prononcées.

202. Comme l'a relevé aujourd'hui M. Zarif, de nombreux faits prouvent que, outre les Etats-Unis et le Pakistan, plusieurs autres pays, notamment la Chine, sont mêlés à la guerre non déclarée contre l'Afghanistan, apportant ainsi une aide volontaire ou involontaire à ses instigateurs. L'hostilité et l'agres-

sivité à l'égard de l'Afghanistan, pays en développement, pacifique et non aligné, ont atteint un niveau important. Nous estimons nécessaire de signaler que, poursuivant leur politique de pression et de chantage à l'égard de la République démocratique d'Afghanistan, les Etats-Unis et ceux qui se sont faits leurs complices ont empêché cette année l'adoption d'un programme d'assistance à l'Afghanistan par le Conseil d'administration du PNUD. Cet acte doit incontestablement être condamné. Il prouve que les impérialistes ne reculent devant rien pour "punir" ceux qui osent refuser leur diktat. Il va à l'encontre des dispositions fondamentales qui sont à la base de la création du PNUD et de ses activités.

203. Les actes et la politique des protecteurs de la contre-révolution afghane vont radicalement à l'encontre des intérêts nationaux du peuple afghan. Voilà pourquoi les manœuvres de ceux qui s'élèvent contre la République démocratique d'Afghanistan sont vouées à l'échec. Le peuple afghan, ayant fait son choix en avril 1978, est résolu à défendre les conquêtes de la révolution contre les ennemis de l'extérieur. En dépit de la guerre non déclarée qui se prolonge, les réalisations de la République démocratique d'Afghanistan dans le domaine du développement social et économique sont considérables. Elle a mené à bien diverses étapes d'une réforme démocratique sur le plan agricole et des ressources en eau. Des coopératives agricoles et des comités de paysans ont été créés et la production agricole a augmenté. La production industrielle est également supérieure à celle des années précédentes. Dans l'ensemble, au cours de l'année qui s'est terminée le 20 mars 1984, le produit national brut a enregistré une hausse de 6 p. 100 et le revenu national du pays, une hausse de 4,5 p. 100, ce qui signifie que, durant l'année écoulée, on a produit plus de biens et créé plus de services qu'au cours des années qui ont précédé la révolution. Le pays continue de développer son réseau d'enseignement et ses services de santé publique, tandis que la campagne contre l'analphabétisme prend de l'ampleur. Les plans prévoient l'élimination de l'analphabétisme dans les villes en 1986, et dans tout le pays, en 1990.

204. Comme le représentant de la République démocratique d'Afghanistan l'a expliqué aujourd'hui de manière si convaincante du haut de cette tribune, les succès remportés par le peuple afghan, qui recueille déjà les fruits de sa révolution, auraient été incomparablement plus grands si son développement dans la voie choisie n'était pas perturbé par les forces impérialistes et réactionnaires qui mènent une guerre non déclarée contre l'Afghanistan et qui, pour détourner l'attention de leurs agissements, s'efforcent de faire grand tapage aux Nations Unies autour de la prétendue question afghane.

205. L'Organisation des Nations Unies doit s'opposer résolument à de telles tentatives et favoriser par tous les moyens un véritable règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan, ce que recherche sincèrement et honnêtement depuis toutes ces années la République démocratique d'Afghanistan, conformément aux principes de sa politique étrangère fondée sur la paix. Les éléments de base d'un tel règlement figurent dans les propositions bien connues du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, en date des 14 mai 1980 et 24 août 1981. Ces

propositions ont un caractère global et comprennent tous les aspects de la situation autour de l'Afghanistan. Ces initiatives sont réalistes et souples car elles prévoient le respect de la souveraineté nationale tout en répondant aux intérêts de tous les Etats de la région.

206. C'est justement grâce à la position constante et mûrement pesée du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan que quelques progrès concrets ont été accomplis sur la voie d'une solution politique aux problèmes délibérément posés autour de l'Afghanistan. Il s'agit de la poursuite des entretiens entre l'Afghanistan et le Pakistan qui se sont déroulés en août de cette année, à Genève, avec la médiation du représentant personnel du Secrétaire général, M. Cordovez. Dans le rapport du Secrétaire général, nous lisons à ce sujet :

“Les interlocuteurs ont indiqué que les discussions s'étaient révélées utiles et ont estimé qu'elles s'étaient déroulées de façon méthodique et efficace. Mon représentant personnel m'a fait savoir que la nouvelle formule des entretiens séparés accélère de fait le processus. Les interlocuteurs ont estimé que les textes à l'examen devaient être soigneusement étudiés et ils se sont déclarés prêts à tenir une autre série d'entretiens en février 1985.”
[A/39/513, par. 8.]

207. Appuyant sans réserve les efforts que la République démocratique d'Afghanistan déploie pour arriver à un règlement politique et pacifique de la situation autour de l'Afghanistan, la délégation de la RSS de Biélorussie estime nécessaire de souligner à nouveau que, comme par le passé, nous sommes résolument en faveur d'une cessation complète et inconditionnelle de toute ingérence armée ou de toute autre intervention de l'extérieur dans les affaires intérieures de la République démocratique d'Afghanistan et décidés à obtenir des garanties pour que ce genre d'intervention ne se renouvelle pas. Nous voulons également que soient créées des conditions qui rendent une telle ingérence impossible dans l'avenir. Nous sommes en faveur de la normalisation des relations du Pakistan et de l'Iran avec la République démocratique d'Afghanistan. Voilà pourquoi nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies ne doit pas être l'instrument servant à jeter de l'huile sur le feu ni contribuer à attiser artificiellement les passions.

208. Pour parler du projet de résolution A/39/L.11, dont l'Assemblée est saisie, il faut souligner que, dans ses fondements mêmes, il est diamétralement opposé aux intérêts du peuple afghan et en contradiction avec la Charte des Nations Unies, qui ne permet pas de s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats souverains. Ce projet de résolution est une réplique exacte d'une résolution analogue adoptée l'année dernière. Il est, comme elle, dépourvu de réalisme politique, il méconnaît les réalités objectives et ne tient nullement compte des intérêts légitimes ni des initiatives et propositions constructives de la République démocratique d'Afghanistan. La délégation de la RSS de Biélorussie, résolument opposée à ce projet de résolution, votera contre son adoption.

209. M. FERM (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, l'Assemblée générale discute de la situation en Afghanistan. C'est une question dans laquelle les principes fondamentaux de l'Organisation

sont en jeu. Depuis cinq ans, l'intervention militaire cause aux habitants de l'Afghanistan des souffrances indicibles. La puissance envahissante a eu impitoyablement recours aux moyens les plus modernes de guerre dans un effort visant à mater la résistance populaire. Plusieurs millions de citoyens afghans ont été forcés d'abandonner leurs foyers.

210. L'intervention armée de l'Union soviétique en Afghanistan constitue une grave violation des règles fondamentales des relations internationales et doit être condamnée sans équivoque. La Charte des Nations Unies n'admet aucune exception à l'interdiction du recours à la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'autres Etats.

211. L'Union soviétique est un membre permanent du Conseil de sécurité, ce qui revêt une importance particulière dans le cas de la question afghane. Les dispositions contenues dans la Charte doivent guider tous les pays, grands ou petits, dans leurs relations avec les autres nations. Mais les membres permanents du Conseil de sécurité se sont vus confier, aux termes de la Charte, la responsabilité particulière de faire respecter les principes relatifs à la paix et à la sécurité internationales. Ces puissances sont censées donner un exemple au reste du monde.

212. L'agression armée contre l'Afghanistan montre qu'un membre permanent du Conseil de sécurité n'est pas à la hauteur de ses responsabilités dans ce domaine. Au contraire, il fait ouvertement preuve de l'arrogance de la puissance fondée sur la supériorité militaire.

213. La plupart des pays sont de dimensions petites ou moyennes. Le respect universel du droit international est un élément particulièrement important pour la sécurité nationale de ces nations. Mais à long terme, les grandes puissances ont, elles aussi, beaucoup à perdre dans l'érosion des principes qui régissent les relations entre Etats indépendants et souverains. La tendance à l'anarchie internationale n'est bonne pour personne.

214. Des techniques militaires perfectionnées sont utilisées en Afghanistan pour essayer de briser la résistance populaire. La situation s'aggrave du fait que l'Union soviétique mène une politique de bombardements aveugles, notamment de bombardements sur zones depuis de hautes altitudes. Ces tactiques militaires ont entraîné d'immenses souffrances pour la population civile et la destruction d'une grande partie de l'infrastructure matérielle et économique.

215. Il faut rappeler que le droit international coutumier et les conventions internationales contiennent des principes destinés à empêcher certaines formes de guerre aveugle et le recours à certaines armes particulièrement inhumaines contre les civils. Des rapports bien documentés en provenance d'Afghanistan font état de graves violations de ces principes du droit international.

216. Il convient de noter que l'Union soviétique a activement participé aux négociations qui ont abouti à l'important Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949. En outre, l'Union soviétique a signé ce protocole, qui reflète l'état du droit international en incluant une interdiction générale des attaques aveugles. L'Union soviétique est également partie à la Convention sur l'interdiction ou la limitation

de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

217. Plusieurs rapports indiquent également que les forces sous contrôle soviétique ont gravement violé l'intégrité territoriale du Pakistan et ont provoqué des dommages matériels et humains considérables dans ce pays.

218. La répression soviétique a forcé une partie considérable de la population à fuir ses foyers et, dans de nombreux cas, le pays lui-même. Le flux sans cesse croissant de réfugiés place aussi un fardeau toujours plus lourd sur les pays voisins, et en particulier le Pakistan, qui a fait preuve d'une grande générosité en accueillant et en aidant ces réfugiés.

219. Dans ce contexte, je voudrais réitérer la reconnaissance de mon gouvernement pour les activités humanitaires menées par le HCR et par les organisations non gouvernementales. Au cours de l'année écoulée, mon gouvernement a continué d'apporter une aide humanitaire au peuple éprouvé d'Afghanistan, par le truchement du HCR et celui d'organisations non gouvernementales. Mon gouvernement espère sincèrement que les groupes les plus vulnérables de la population afghane recevront une assistance internationale humanitaire accrue, ce qui leur permettra de survivre.

220. J'ai surtout parlé des aspects juridiques et humanitaires de l'occupation soviétique de l'Afghanistan. Or, il ne faut pas perdre de vue que l'intervention armée soviétique en Afghanistan a également été un facteur important dans la détérioration du climat politique international au cours de ces dernières années.

221. Les résolutions pertinentes que l'Assemblée a adoptées au cours de ces années définissent les éléments nécessaires à un juste règlement : toutes les forces étrangères doivent se retirer du pays; le droit du peuple afghan de décider de sa propre forme de gouvernement doit être respecté; la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan doivent être respectées et les millions de réfugiés afghans doivent pouvoir rentrer dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur.

222. Ces principes importants sont encore une fois présents dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Je suis convaincu que l'Assemblée les approuvera, une fois de plus, à une majorité écrasante. Ces principes représentent la base des efforts entrepris par le Secrétaire général pour aboutir à un règlement pacifique du conflit. Ses efforts en la matière bénéficient du plein appui de mon gouvernement. Lorsque la participation directe d'un membre permanent du Conseil de sécurité empêche toute action de la part du Conseil, c'est à l'Assemblée générale d'exprimer la volonté collective de la communauté internationale et c'est au Secrétaire général d'exercer ses bons offices et de chercher, par tous les moyens dont il dispose, à œuvrer pour la paix.

223. Tout en appuyant entièrement les efforts du Secrétaire général, mon gouvernement est néanmoins préoccupé de voir que la situation en Afghanistan même évolue de mal en pis. Un processus diplomatique des plus nécessaires est en cours, mais cela ne

change rien au fait qu'une solution durable à ce problème exige la fin de l'agression soviétique contre le peuple afghan. L'élément le plus important sur la voie d'une solution politique est le retrait rapide d'Afghanistan des forces soviétiques.

224. M. AL-ANSI (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : La situation qui continue de régner en Afghanistan, avec toutes les difficultés qu'elle engendre et qui sont sans précédent dans l'histoire moderne, est la raison qui a incité la communauté internationale à dénoncer l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et l'atteinte à la souveraineté nationale de ce pays dont le peuple musulman en lutte est bien connu pour sa patience, sa persévérance et sa volonté de sauvegarder son identité, son existence, sa foi profonde dans la liberté et son refus continu de se laisser asservir sous une domination étrangère.

225. Se fondant sur la solidarité internationale constante et continue avec le peuple afghan, l'Assemblée générale examine, à la présente session, comme elle l'a fait depuis 1981, la question concernant la situation en Afghanistan et ses graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

226. L'intervention militaire étrangère dans les affaires internes de tout Etat souverain est un acte qui ne peut être accepté et qui doit être combattu. La situation en Afghanistan dure depuis plusieurs années. Il est très difficile de normaliser la situation sans procéder au retrait de ce pays de toutes les troupes étrangères que les moudjahiddin afghans combattent avec une vaillance et un courage sans pareils.

227. La situation actuelle en Afghanistan porte gravement atteinte aux buts et principes des Nations Unies, et tous les peuples épris de liberté et de paix, dans le monde entier, sont opposés au maintien de cette situation, du fait des difficultés qu'elle entraîne dans la vie quotidienne de ce pays et de ses habitants et avant tout du lourd tribut qu'elle impose en vies humaines, de nombreuses personnes étant chaque jour tuées, mutilées, déplacées ou obligées de vivre dans des conditions sanitaires et autres des plus précaires.

228. Les effets de la situation actuelle en Afghanistan rejaillissent également sur les Etats voisins, notamment le Pakistan, où le nombre de réfugiés afghans s'élève maintenant à environ 2 millions. Heureusement, le Pakistan, motivé par des considérations humanitaires, a entrepris de donner refuge à ces personnes et d'en prendre soin, malgré les difficultés notoires de l'économie pakistanaise, jusqu'à ce qu'elles puissent retourner en toute sécurité dans leur pays et leurs foyers, une fois disparues les raisons qui les ont contraintes à fuir.

229. Nous vivons dans une région proche de l'Afghanistan et des événements qui s'y déroulent. Nous croyons que les principaux objectifs de la présence militaire étrangère dans ce pays menacent la région du Golfe, la péninsule arabique, la corne de l'Afrique, la péninsule indienne, l'océan Indien, la mer Rouge, la mer d'Oman et le golfe d'Oman. Cet état de choses fait croître l'inquiétude et l'instabilité dans cette partie du monde et ne contribue pas à établir des relations d'équivalence entre les pays. C'est ce qui nous a incités à demander le retrait complet de toutes les forces militaires étrangères de l'Afghanistan et le

rétablissement de la stabilité et de la tranquillité dans ce pays et dans les pays voisins.

230. Hier encore, certains Etats Membres ont appuyé le projet de résolution A/39/L.14, présenté par la Mongolie, et relatif au droit des peuples à la paix. Divers pays ont exposé leurs points de vue quant à la notion du droit des peuples à la paix. Nous avons appuyé ce projet de résolution car nous comprenons l'importance d'une action internationale sincère pour instaurer la paix et le droit des peuples à la paix. Nous sommes satisfaits de cette mesure mais notre satisfaction et notre appui seraient encore plus grands si elle était appliquée en Afghanistan, au Cambodge, en Amérique centrale et en d'autres régions où font rage des guerres et des conflits dévastateurs.

231. Le Sultanat d'Oman, comme d'autres pays du Conseil de coopération du Golfe, est un pays épris de paix. Nous recherchons la sécurité et le bien-être pour nous-mêmes comme pour les autres peuples. Nous appuyons tout ce qui est de nature à créer de meilleures conditions de vie pour nous et pour ceux qui partagent nos sentiments.

232. C'est pourquoi nous avons constamment soutenu les efforts du Secrétaire général et de son représentant personnel, M. Cordovez, ainsi que ceux des organisations internationales et des Etats intéressés, afin d'accélérer le processus diplomatique menant à une solution juste et rapide du problème afghan.

233. Nous avons parrainé le projet de résolution A/39/L.11 relatif à la situation en Afghanistan et à ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que d'autres résolutions analogues présentées à l'Assemblée générale depuis plusieurs années maintenant. Ce faisant, nous sommes animés du désir et de l'espoir de voir intervenir rapidement une solution satisfaisante à ce problème humain si important.

234. M. SILWAL (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale discute, une fois encore, de la grave situation en Afghanistan, qui résulte de la présence de forces étrangères dans ce pays. Plus de quatre ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a adopté, à une majorité écrasante, une résolution demandant le retrait complet des forces étrangères afin de permettre au peuple afghan de décider librement de son propre destin. Depuis lors, l'Assemblée a renouvelé ses appels en faveur d'un règlement pacifique du problème; pourtant la situation en Afghanistan demeure inchangée.

235. La position du Népal à cet égard a été souvent et clairement exposée à l'Assemblée et en d'autres instances. Le Népal s'est toujours opposé au recours à

la menace ou à l'emploi de la force pour régler les différends internationaux. Nous sommes fermement convaincus que tous les Etats, grands ou petits, ont le droit de vivre conformément aux systèmes politique, économique ou social de leur choix. Ces principes sont consacrés dans la Charte des Nations Unies et sont la base même des relations amicales et équitables entre Etats. Le Népal est persuadé que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être obtenus que grâce au respect scrupuleux de la Charte par tous les Etats Membres.

236. En vertu de ces principes fondamentaux, le Népal a souvent réaffirmé l'opinion selon laquelle le retrait des forces étrangères est la condition préalable essentielle à un règlement pacifique du problème afghan. Le peuple afghan devrait pouvoir exercer librement son droit souverain à l'autodétermination. En outre, dans notre recherche d'un règlement juste de la situation en Afghanistan, nous devons également tenir compte du problème des réfugiés. Il faudrait créer des conditions propices au retour des réfugiés afghans dans leur patrie.

237. Le Népal a toujours soutenu les différentes tentatives du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique pour trouver une solution pacifique à cette question. Ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance et son appui au Secrétaire général et à son représentant personnel, M. Diego Cordovez, pour leurs efforts en vue de parvenir à un règlement politique en Afghanistan. Nous espérons sincèrement que leurs efforts inlassables en ce sens seront couronnés de succès.

238. La délégation népalaise estime qu'il faut continuer à chercher par tous les moyens une solution politique au problème. C'est pourquoi nous engageons toutes les parties intéressées à appuyer le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour contribuer à trouver un règlement pacifique en la matière.

239. Ma délégation est au nombre des auteurs du projet de résolution A/39/L.11 car elle estime qu'il s'agit là de la seule base valable d'une solution à la situation actuelle en Afghanistan.

La séance est levée à 18 h 40.

NOTES

¹ Résolution 1984/37 du Conseil économique et social.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1125, n° 17512.